



ACTES DE LA JOURNÉE DE RÉFLEXION



SUR LE RÔLE DES GROUPES DES AMBASSADEURS FRANCOPHONES DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Journée organisée le 6 juillet 2011 par l'Organisation Internationale de la Francophonie en partenariat avec l'Académie Diplomatique Internationale

SOMMAIRE

Mot de bienvenue	1
M. Jean-Claude COUSSERAN, Secrétaire général de l'Académie Diplomatique Internationale	
Ouverture	2
M. Clément DUHAIME, Administrateur de l'OIF	
M. Eric FALT, Sous-directeur général pour les relations extérieures et l'information du public à l'UNESCO	
<u>TABLE RONDE 1 : LA LANGUE FRANÇAISE ET LE MULTILINGUISME DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES</u>	7
Introduction	7
Modératrice: Mme Vicky SOMMET, Directrice déléguée du Pôle Monde et Francophonie de RFI	
M. Marco BENEDETTI, Directeur général de l'interprétation à la Commission européenne	
La gestion de la communication multilingue dans les organisations internationales	9
M. François GRIN, Professeur d'économie des langues à l'Université de Genève	
Situation de la langue française et présentation du Guide du Vade-mecum sur l'usage du français dans les organisations internationales	
M. Alexandre WOLFF, Responsable de l'Observatoire de la langue française à l'OIF	
La coopération entre fonctionnaires et diplomates pour la promotion de la langue française	13
M. Dominique HOPPE, Président de l'Association des Fonctionnaires Francophones des Organisations Internationales (AFFOI)	
Questions du public	15
Rôle des groupes des ambassadeurs francophones pour le multilinguisme dans l'Union européenne	17
S.E.M. Nikola POPOSKI, Ambassadeur de l'ex-République yougoslave de Macédoine auprès de l'Union Européenne ¹	
L'usage du français dans les organisations africaines : constats et propositions	18
S.E.M. Gérard Mapango KEMISHANGA, Président du groupe des ambassadeurs francophones auprès de l'Union Africaine et de la Commission Economique pour l'Afrique	
Le rôle des groupes des ambassadeurs francophones pour la promotion du multilinguisme à l'ONU	20
S.E.M. Mohammed LOULICHKI, Représentant permanent du Maroc auprès des Nations Unies (New York)	
Stratégies de prise en compte des besoins de traduction et d'interprétation dans le processus de budgétisation des Nations unies et mesures de contrôle et d'évaluation	21
S.E.M. Michel TOMMO MONTHE, Représentant permanent du Cameroun auprès des Nations Unies (New York)	

¹ S.E.M. Nikola POPOSKI est depuis le 28 juillet 2011, Ministre des affaires étrangères de la République de Macédoine.

Un témoignage du monde arabe : francophonie et organisations internationales. L'expérience de l'introduction du français comme langue officielle de l'IRENA	23
M. Khalil KARAM, Représentant personnel du Chef de l'Etat au Liban au Conseil permanent de la Francophonie	
Questions du public	24
<u>TABLE RONDE 2 : LA CONCERTATION FRANCOPHONE</u>	26
Ouverture	26
Modérateur: M. Yvan AMAR, Producteur délégué des émissions sur la langue française à RFI	
M. Jean-Pierre RAFFARIN, Représentant personnel du Président de la République française au Conseil permanent de la Francophonie	
<i>Témoignages des représentants permanents de l'OIF</i>	28
La concertation francophone au sein des groupes des ambassadeurs francophones : exemples d'expériences réussies et projets en cours	28
S.E.M. Libère BARARUNYERETSE, Représentant permanent de l'OIF auprès de l'Union Africaine	
S.E.M. Moussa CAMARA, Représentant permanent de l'OIF auprès des Nations Unies	
S.E.M. Pietro SICURO, Représentant permanent de l'OIF auprès de l'Union Européenne	
Questions du public	36
<i>Témoignages d'acteurs de la concertation francophone</i>	37
L'expérience de la <i>Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles</i>	37
Mme Vera LACOEUILHE, Représentante de Sainte-Lucie au Comité intergouvernemental de la diversité culturelle de l'UNESCO	
Le groupe de travail sur les questions de Commerce et Développement auprès de l'ONU – Genève et de l'OMC	38
S.E.M. Shree Baboo Chekitan SERVANSING, Représentant permanent de la République de Maurice auprès des Nations Unies (Genève)	
La concertation francophone pour la coopération au développement : succès et défis	39
Mme Michèle Dominique RAYMOND, Sous-secrétaire général chargé du Département des questions politiques et du développement humain, Secrétariat du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)	
Témoignage sur la concertation francophone : diplomatie bilatérale et multilatérale	43
S.E.Mme Anne GAZEAU-SECRET, Ex-Ambassadeur de France, ex-Directrice de la coopération internationale et du développement au Ministère français des affaires étrangères	
La consultation francophone dans les négociations sur le développement durable	45
M. Christian BRODHAG, Directeur de recherche à l'Ecole nationale supérieure des mines de Saint-Etienne	
La concertation francophone au Sommet mondial sur la société de l'information	46
M. Adama SAMASSEKOU, Président du réseau MAAYA	
Clôture	48
M. Frédéric BOUILLEUX, Directeur de la Langue française et de la Diversité culturelle et linguistique à l'OIF	

Le rôle des groupes des ambassadeurs francophones dans les organisations internationales

Mot de bienvenue

Jean-Claude COUSSERAN

Secrétaire général de l'Académie Diplomatique Internationale

Au nom du Président du Conseil d'administration de l'Académie Diplomatique Internationale, je vous souhaite la bienvenue à cette journée de réflexion sur le rôle des ambassadeurs francophones dans les organisations internationales. L'Académie Diplomatique Internationale est une ancienne institution, fondée en 1926 par le Ministre français des Affaires Etrangères de l'époque et dont l'objectif est d'être un lieu consacré à l'instauration d'un dialogue international, à la coopération entre les Nations et au maintien de la paix. Cette mission est partagée par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Nous sommes particulièrement heureux de pouvoir accueillir dans nos locaux cette journée de réflexion.

Au cours de ma carrière, je me souviens d'avoir participé à quelques-uns de ces groupes d'ambassadeurs francophones. Ceux-ci ont toujours été très engagés dans la vie diplomatique, et sont unis pour dialoguer et agir en commun. Ces groupes sont porteurs d'un sentiment de solidarité.

Je souhaite aux ambassadeurs francophones de belles réussites dans la poursuite de leurs travaux, et passe à présent la parole à Clément Duhaime.

Ouverture

Clément DUHAIME
Administrateur de l'OIF

Eric FALT
Sous-directeur général pour les relations extérieures
et l'information du public à l'UNESCO

Clément DUHAIME

Je tiens avant tout, au nom du Secrétaire général de la Francophonie, à présenter nos amitiés à Monsieur le Secrétaire général de l'Académie Diplomatique Internationale et à remercier l'Académie pour l'accueil qui nous a été réservé. Dans le cadre du partenariat entre l'Académie Diplomatique Internationale et l'Organisation Internationale de la Francophonie, cette Journée de réflexion sur le rôle des groupes des ambassadeurs francophones dans les organisations internationales constitue un témoignage de l'excellence de la coopération entre nos deux institutions.

Au dernier Sommet de la Francophonie tenu à Montreux, en Suisse, lorsque avait été abordée la question de la langue française, les Chefs d'Etat et de Gouvernement avaient encouragé l'OIF et les opérateurs de la Francophonie à multiplier les groupes d'ambassadeurs francophones, tout en les appelant à coopérer avec des institutions et des acteurs qui partagent les objectifs de la Francophonie. Je souhaite d'ailleurs saluer à cet égard le travail remarquable effectué par l'Association des Fonctionnaires Francophones des Organisations Internationales (AFFOI).

Je suis heureux que des intervenants très divers soient venus participer à cette Journée de réflexion. Notre objectif est de dégager des pistes de travail concrètes afin qu'une approche novatrice et efficace de la promotion de la langue française dans la vie diplomatique puisse être définie, autour des questions de diversité et de multilinguisme. Les documents que nous avons publiés sur l'usage de la langue française dans les organisations internationales, comme le *Vademecum* adopté à Bucarest en 2006 qui invitait les gouvernements à mieux respecter certains engagements, allaient dans ce sens.

La défense et la promotion du multilinguisme ont pour objectif d'aboutir à un ordre international plus ouvert et respectueux de la complexité du monde. Il nous semble nécessaire de promouvoir une mondialisation respectueuse de la diversité des langues. Il s'agit d'un enjeu majeur pour la Francophonie, qui s'est associée avec les Trois Espaces Linguistiques. Lors d'une rencontre organisée à Madrid il y a deux semaines, les secrétaires généraux des Trois Espaces Linguistiques ont célébré les dix ans du partenariat que nous avons initié. Cette alliance stratégique doit conduire à une plus grande diversité et à un respect accru du multilinguisme dans les instances des Nations Unies et dans les organisations régionales et sous-régionales.

Les diplomates sont les acteurs principaux de la mobilisation pour le multilinguisme. Je souhaite rendre hommage aux groupes d'ambassadeurs francophones et saluer leur engagement et les différentes actions qu'ils ont menées et vont présenter aujourd'hui. Le rôle de ces groupes ne concerne pas que la question linguistique. Les ambassadeurs francophones sont considérés par beaucoup comme des « gendarmes » de la langue française. Or cette image est quelque peu négative et ne correspond pas à la réalité. En effet, leur mission consiste, d'une part, à préserver les règles du multilinguisme, et d'autre part, à contribuer de manière active à l'usage de la langue française dans les échanges sur l'actualité de chaque organisation et dans les grands débats de la vie internationale.

La langue n'est pas un objectif en soi pour les diplomates, mais elle constitue un outil privilégié qui permet de véhiculer une pensée et un regard particuliers sur le monde et les grands défis de l'actualité internationale. Les groupes des ambassadeurs francophones sont des lieux de débat et de concertation, et jouent un rôle majeur dans la diffusion des idées qui nous unissent. Des positions sur les grands dossiers de l'agenda international sont définies au sein de ces groupes.

Seize nationalités sont aujourd'hui présentes dans le cadre de cette journée de réflexion. Ce chiffre souligne bien la diversité du milieu professionnel et des engagements. Qu'il s'agisse de diplomates en poste auprès des grandes organisations internationales comme l'ONU, l'OMC ou l'UNESCO ou des grandes zones géographiques comme l'Union Européenne et l'Union Africaine, ils seront les animateurs de cette journée. Nous entendrons également le point de vue des fonctionnaires des organisations internationales. Quelques universitaires experts nous feront part aussi de leurs réflexions. L'ancien Premier Ministre Jean-Pierre Raffarin viendra quant à lui évoquer son expérience en tant que représentant du Président de la République française.

Toutes les personnalités invitées ont fait preuve d'un réel engagement francophone dans les différentes négociations qui ont eu lieu au cours des dernières années. Je souhaite les féliciter et les remercier pour le travail qui a été accompli. Je remercie également Vicky Sommet de Radio France Internationale qui tiendra le rôle de modératrice pendant la matinée et Yvan Amar qui prendra le relais cet après-midi.

Eric FALT

Monsieur le Secrétaire général de l'Académie diplomatique internationale,
Monsieur l'Administrateur de l'Organisation internationale de la francophonie, Cher Clément,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Merci tout d'abord de m'avoir invité à ouvrir avec vous cette Journée de réflexion sur une question qui me tient personnellement très à cœur.

Il m'a été demandé de présenter des remarques personnelles, et je vous demande par avance de me pardonner si elles sont un peu provocatrices.

Dès cette introduction, je souhaite vous dire sans ambages que la pression exercée par les Ambassadeurs francophones dans les organisations internationales pour y soutenir la langue française, je la considère non pas comme un fardeau, mais comme un bienfait.

J'irai même jusqu'à dire, et j'espère que vous ne m'en voudrez pas pour ma franchise, que les groupes des ambassadeurs francophones sont peut-être devenus un peu frileux. De plus en plus, en effet, il arrive que des ambassadeurs me fassent savoir, presque à regret, qu'ils sont contraints, « pour la forme », d'envoyer une lettre de protestation contre tel ou tel manquement à la règle du bilinguisme dans les langues de travail.

Je ne suis pas d'accord. « Gendarmes », non, ces ambassadeurs n'ont pas vocation à l'être, mais « gardiens », oui.

Je vais donc vous raconter une anecdote : au début de ma carrière, en 1991, alors que j'étais jeune attaché de presse à la Mission permanente de la France auprès de l'ONU, je recevais mes instructions d'un grand diplomate de la « vieille école ». En matière de francophonie, il me répétait toujours : « Ne laissez rien passer, s'il y a un manquement, intervenez, oralement, ou par écrit au besoin ». Je me souviens encore de son irritation lorsqu'il avait appris que, croyant bien faire, je m'étais exprimé brièvement en anglais dans une réunion de travail. Il m'avait tancé vertement. Cela m'avait beaucoup marqué. Il y avait chez lui une volonté forte, évidente, d'affirmer le rôle et la place du français dans les relations internationales.

Vingt ans plus tard, il me semble que, peut-être, quelque part, nous avons un peu renoncé. Les jeunes diplomates, je dirais même surtout les Français (au risque de m'attirer les foudres du Quai d'Orsay), ne font pas toujours preuve de la même rigueur. J'exagère sans doute, mais certains préfèrent parfois s'exprimer dans un anglais hésitant plutôt qu'en bon français, et je le regrette.

Un grand ambassadeur me confiait même, il y a quelque temps, son sentiment que la Francophonie était un combat perdu, et qui n'était plus nécessaire. Je dois vous dire que j'étais stupéfait.

Aujourd'hui, je trouve que ce sont les pays africains qui sont souvent les fers de lance de la francophonie dans les institutions internationales. Du point de vue qui est le mien aujourd'hui, celui d'un fonctionnaire international, je me réjouis des rappels à l'ordre qui nous sont adressés pour nos défaillances. Quand, par exemple, il nous arrive d'organiser une réunion officielle sans prévoir – généralement faute de moyens - l'interprétation en français. Je peux vous assurer qu'à chaque fois, les collègues du Secrétariat concernés se sentent bien fautifs.

Ce « lobbying », ces pressions, sont en tout cas précieux : en tant que Français, il m'est difficile en effet de rappeler mes collègues à l'ordre sans paraître servir les intérêts de mon pays au Secrétariat, et une intervention du groupe francophone n'en est que plus bienvenue.

Je veux d'ailleurs rendre hommage aux Ambassadeurs africains pour la fermeté avec laquelle ils défendent le statut de la langue française dans l'Organisation que je sers actuellement. Je salue également la vigilance de l'Ambassadeur Rodolphe Imhoof de Suisse, et de son successeur à la présidence du groupe francophone à l'UNESCO, l'Ambassadeur Narang Nouth du Cambodge, car ils ne manquent jamais de nous alerter sur nos manquements à nos obligations linguistiques.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Je sais d'expérience que la situation de la langue française n'est pas la même dans toutes les organisations internationales : à l'ONU à New York, et même à Genève, comme à Nairobi et à Vienne, l'anglais domine largement et la place laissée au français est devenue modeste, très modeste parfois. Nous assistons aussi, depuis une dizaine d'années, à la montée en puissance de l'espagnol. Pourquoi ? Parce que les ambassadeurs des pays hispanophones se sont unis pour exercer une pression régulière. Il est d'ailleurs curieux de constater qu'ils ont souvent tendance à opposer le statut de la langue espagnole à celui du français, plutôt qu'à la langue dominante, l'anglais.

L'UNESCO, que j'ai rejoint il y a un peu moins d'un an, reste pour sa part une sorte de « Village Gaulois », un îlot plus ou moins irréductible. Certains d'entre vous ne seront peut-être pas d'accord, mais je peux vous assurer qu'il existe une énorme différence entre l'ONU à New York et l'UNESCO à Paris en ce qui concerne la possibilité de s'exprimer en français. La bonne maîtrise des deux langues de travail y reste une condition essentielle de l'évolution des carrières.

Certes, la connaissance de la langue française n'est pas en soi suffisante. Pour reprendre une idée qui m'a frappé dans la note de synthèse de cette Journée de réflexion, il faut susciter le désir - et créer le besoin - de s'exprimer en français dans les enceintes internationales.

La Directrice générale, Mme Irina Bokova, elle-même ne manque jamais une occasion de manifester le plaisir qu'elle a à s'exprimer dans cette langue, et d'affirmer son attachement à la famille francophone, dont elle se sent très proche et qu'elle connaît fort bien pour avoir assuré la vice-présidence du groupe francophone dans le cadre de ses précédentes fonctions.

Notre Organisation est loin d'être parfaite mais elle est profondément attachée au multilinguisme et à la diversité linguistique, qui comme vous le savez occupent une place centrale dans ses programmes, et demeurent fermement ancrés dans la vie de l'institution.

Nous ne cherchons nullement à privilégier une langue par rapport à l'autre. Mais nous gardons le souci constant de l'équité et de la diversité linguistique au sein du Secrétariat.

J'en veux pour exemple les réunions de coordination que j'organise moi-même tous les matins à la première heure au Secteur des Relations extérieures et de l'Information du public : les participants s'expriment indistinctement en français ou en anglais, dialoguant librement chacun dans sa langue. Moi-même, je m'efforce dans toutes mes interventions, devant les Etats membres comme avec mes collègues du Secrétariat, de réserver une part au moins égale à nos deux langues de travail.

De même, nous soutenons autant que possible le multilinguisme dans nos publications, au moins pour les rapports les plus importants. Ainsi, pour l'édition 2011 du Rapport mondial de suivi de l'éducation pour tous, qui a été lancé dans une trentaine de pays ce printemps, j'ai tenu à ce que nous disposions de suffisamment de matériel promotionnel en langue française (dont des dossiers à l'usage des médias, documents de synthèse, présentations thématiques, tableaux statistiques, aperçus régionaux, vidéos, affiches et tracts) pour lui assurer la plus grande audience dans les pays francophones.

Pour nos publications phares comme le Courrier de l'UNESCO, je tiens à ce que les versions en langue anglaise et française paraissent systématiquement en même temps.

Nous avons aussi considérablement développé le multilinguisme sur le portail de l'UNESCO au cours des derniers mois. Malheureusement, si la production de ressources en français sur le web est encore loin d'être suffisante, leur utilisation le reste tout autant, comme l'indique notre rapport mensuel sur les produits d'information. La consultation des pages en langue française des services média, par exemple, arrive loin derrière l'anglais (qui représente à lui seul plus de 50% des pages visitées) et se maintient à peu près à égalité avec l'espagnol. La part du français dans les documents téléchargés est également bien inférieure.

Lors d'un récent déjeuner de travail avec les Ambassadeurs membres du Bureau du Groupe francophone à l'UNESCO, je les ai vivement encouragés à nous donner les moyens financiers de développer les ressources en français sur notre site, comme le font leurs homologues des pays arabes pour leur langue.

L'importance des réseaux sociaux - Facebook ou Twitter - dans notre quotidien et la part croissante qu'ils prennent dans la circulation de l'information sont très certainement une chance à saisir pour promouvoir le multilinguisme sur la Toile, surtout auprès des jeunes.

Je suis fier d'annoncer que nous venons de créer, à l'occasion de l'édition 2011 des « Nuits en or », qui se tient en ce moment même à l'UNESCO, nos pages en français sur Facebook, qui vont nous permettre de mieux répondre aux attentes des jeunes francophones.

Les manifestations culturelles sont un moyen très utile d'assurer le rayonnement de la Francophonie dans nos institutions.

Dans mes fonctions précédentes, au Département de l'information de l'ONU, j'avais lancé l'initiative « Journées des langues à l'ONU », qui consiste à consacrer six journées aux six langues officielles de l'Organisation. Chacune de ces journées est célébrée de façon originale par des foires à l'information et diverses manifestations culturelles - qui vont de la musique aux arts plastiques, à la poésie, la gastronomie, le théâtre ou le cinéma. Pour la langue russe, nous avons choisi la date anniversaire de Pouchkine : c'est devenu désormais une célébration officielle en Russie. Pour le français, une seule date s'imposait, celle du 20 mars évidemment, la Journée internationale de la francophonie.

Cette Journée internationale est l'occasion rêvée de toucher les cœurs et les esprits en exaltant les valeurs, les idées, les engagements qui s'expriment au travers de la langue française et continuent d'inspirer l'histoire de l'humanité. Et le Festival du film francophone organisé en mars

cette année à la Cité universitaire de Paris par le Groupe francophone de l'UNESCO en était sans aucun doute une belle illustration.

Mais en dehors de cela, mon impression est que les pays francophones ne sont pas suffisamment actifs ensemble à l'UNESCO. Ils y organisent individuellement des manifestations qui attirent un nombre relativement limité de spectateurs, pour la plupart déjà acquis à leur cause.

Pourquoi ne se regrouperaient-ils pas pour organiser un événement, un seul, mais de très grande qualité, susceptible d'attirer le public le plus réfractaire ? La prochaine Journée internationale de la Francophonie, en 2012, pourrait être l'occasion d'une célébration exceptionnelle de la richesse de la langue française et des valeurs humaines dont elle est porteuse.

C'est le défi que j'aimerais lancer à vous tous ici aujourd'hui, car vous pouvez créer cet élan. Pour notre part, nous sommes prêts à mettre tous nos moyens en œuvre pour vous y aider.

C'est sur ce défi que je conclurai mon propos.

Je vous remercie.

TABLE RONDE 1 :

La langue française et le multilinguisme dans les organisations internationales

Ouverture

Vicky SOMMET

Directrice déléguée du Pôle Monde et Francophonie de RFI

Marco BENEDETTI

Directeur général de l'interprétation à la Commission européenne

Vicky SOMMET

Bonjour à toutes et à tous. Je travaille à Radio France Internationale et suis en charge de nombreux dossiers, dont celui de la Francophonie. Je remercie l'ensemble des intervenants pour leur présence. Nous comptons sur votre attention, votre participation et votre dévouement. Je vous accompagnerai tout au long de la matinée afin de dégager les grandes lignes du rôle, de l'influence et de la pérennité de la langue française dans les organisations internationales. Un dialogue entre nous tous est nécessaire pour que cela soit possible. Notre langue jouit du statut privilégié de langue de travail et de langue officielle, mais est de moins en moins utilisée. Notre réflexion doit nous permettre de parler, d'échanger et de proposer des solutions.

Marco Benedetti va en premier lieu nous présenter l'importance du multilinguisme dans les organisations internationales et européennes, et s'interroger sur les raisons de la forte présence de certaines langues et du moindre usage de certaines autres.

Marco BENEDETTI

Dans un article paru récemment dans le *Corriere della Sera*, l'écrivain italien Guido Ceronetti invitait ses lecteurs à apprendre le français afin de se libérer et de retrouver les pistes d'une culture partagée entre l'Italie et la France, mais aussi, d'un point de vue linguistique, entre le latin, le franco-provençal et les autres langues romanes. Guido Ceronetti nous encourage à pratiquer le multilinguisme, qui est au centre de notre conception de l'Europe. La construction européenne traverse aujourd'hui une phase délicate. Le marché commun et la libre circulation sont des conquêtes précieuses mais ne suffisent plus à bâtir une appartenance européenne. Nous sommes en quête d'une identité commune.

Le philosophe anglais Charles Taylor avance l'idée, dans un de ses essais sur le multiculturalisme, qu'une nouvelle dimension identitaire s'est développée en Europe. Il s'agit de l'identité de l'authenticité. Celle-ci relève du domaine de l'intime et n'est pas liée aux appartenances nationales. Chaque individu exprime ce qui est à ses yeux moralement juste. De plus en plus d'Européens perçoivent l'appartenance comme une adhésion à des idées et des principes. Les langues ne suffisent plus à définir une identité. Elles sont devenues un élément de partage et de rencontre. La connaissance de plusieurs langues facilite le parcours de maturation identitaire de la nouvelle Europe. L'Union Européenne partage avec la Francophonie une certaine

vision du multilinguisme en tant qu'instrument d'intégration. Nos deux institutions considèrent la promotion de toutes les langues comme un enjeu important. L'idée de langue devient interculturelle. La culture française a toujours été sensible au rôle unificateur de la langue.

La question qui se pose alors est celle de savoir si le français joue un rôle majeur dans les institutions européennes. Notre mission est de maintenir la force de cette langue. Le français est une des trois langues de travail au sein des institutions européennes, et est utilisé dans 95 % des réunions, ce qui garantit une plus grande diversité linguistique. Le passage d'une langue à une autre favorise l'approfondissement des idées et oblige à une plus grande rigueur de pensée. Chaque langue apporte sa contribution. Un raisonnement qui s'élabore à l'aide de plusieurs langues est d'autant plus intéressant et construit.

Le français joue un rôle particulier en Afrique, où la Francophonie offre à ses membres un cadre au développement démocratique et à la promotion des droits. Nous souhaitons que des projets en faveur de la formation d'interprètes soient mis en œuvre. L'interprétariat est un moteur puissant de l'égalité linguistique. Nous avons, à cet effet, lancé une coopération entre différentes universités africaines, à l'aide des Nations Unies. Il serait utile que soit créé un pôle francophone qui aurait pour mission de lancer ce projet. La pénurie d'interprètes est globale et des solutions doivent être proposées.

Dans la société européenne, le français est la langue officielle de trois Etats membres. Cette langue joue également un rôle dans l'intégration des travailleurs migrants. Elle offre un accès à l'éducation et à la formation professionnelle. Le français remplit une fonction capitale dans le dialogue interculturel. Il s'agit d'un moyen commun d'expression. La langue française est une des cinq langues néolatines de l'Union Européenne. Son apprentissage donne un accès plus facile aux autres langues.

Cela souligne bien le rôle des ambassadeurs francophones. Comme l'a écrit Charles Taylor, les citoyens ont un besoin d'authenticité et il est important de répondre à leurs attentes. Il s'agit d'offrir aux hommes une diversité et de leur permettre de s'exprimer librement afin de se libérer de la pensée unique. Pour préserver la vivacité de la francophonie, nous devons utiliser la langue française partout où celle-ci sert nos objectifs et où cela est possible. Je considère notamment que le français doit avoir une place à Bruxelles, à condition cependant de l'y parler.

L'intercompréhension joue également un grand rôle. En Europe, il est important que les différents interlocuteurs puissent parler leur langue et être compris des autres. Le multilinguisme ne peut être uniquement une condition passive. Renoncer à parler notre langue peut causer un tort à ceux qui nous écoutent. En effet, il ne faut pas priver les diplomates de la clarté de nos propos. Le fait de nous exprimer dans notre propre langue nous permet de mettre en forme notre pensée de manière claire. Le cadre législatif européen offre tous les outils nécessaires à la promotion du multilinguisme. La Direction générale pour laquelle je travaille fournit, à cet effet, un service d'interprétation moderne et efficace. Nous assurons l'interprétation de soixante réunions par jour, à l'aide de 700 ou 800 interprètes.

Plus que de faire coexister plusieurs langues, il s'agit de respecter une certaine manière de penser. Le multilinguisme n'est pas un acquis, mais constitue un objectif à atteindre. Nous sommes les premiers à avoir le devoir de respecter la règle de la diversité linguistique. Le français a pour rôle de permettre à ceux qui le parlent de s'exprimer, mais aussi d'accueillir la diversité des peuples. Il ne faut pas avoir peur d'aller à la rencontre de l'autre.

J'invite donc les ambassadeurs de la francophonie à s'inspirer de la tradition cosmopolite de la France et à s'ouvrir au monde en utilisant la langue française partout où elle est comprise.

Vicky SOMMET

Vous avez évoqué votre action en faveur de l'interprétation et de la traduction en Afrique. Avez-vous réalisé un état des lieux sur ces questions ? Le français disparaît-il progressivement au profit de l'anglais ?

Marco BENEDETTI

Le français est plus présent en Afrique qu'ailleurs. C'est pour cette raison que le développement d'interprètes dans les universités africaines est important. Je suis inquiet quant au fait qu'il n'a pas encore été possible de trouver des universités francophones qui puissent créer un pôle d'interprétariat afin de développer une action en faveur de l'utilisation du français. La profession d'interprète requiert certaines compétences et qualités.

En revanche, il n'est pas exact d'avancer l'idée que le français est aujourd'hui largement dépassé par l'anglais.

Vicky SOMMET

François Grin, qui est spécialiste des langues, va à présent nous donner son point de vue. Avez-vous des solutions à proposer face aux problématiques qui viennent d'être évoquées ?

La gestion de la communication multilingue dans les organisations internationales

François GRIN

Professeur d'économie des langues à l'Université de Genève

Tout d'abord, je souhaite évoquer le choix de l'angle sous lequel on aborde les questions de langues et de multilinguisme. Il y a en effet plusieurs façons de le faire. La diversité linguistique peut être considérée sous l'angle, entre autres, de l'évaluation des politiques publiques. On peut alors analyser le multilinguisme à l'aide des outils normalement utilisés pour l'évaluation de ces politiques ; ceci permet de poser la question du degré de plurilinguisme qui correspond le mieux aux intérêts et aux attentes des citoyens. Or certains scénarios de politique linguistique peuvent nous rapprocher de ce degré souhaité ou, au contraire, nous en éloigner. Par conséquent, il est utile de recourir aux instruments qui servent à identifier et à mesurer le pour et le contre de différents scénarios. Cette démarche permet de faire des choix mieux informés.

En analyse de politiques (qu'on l'applique à la santé, à l'environnement, aux transports, ou à tout autre choix collectif), il existe des critères établis qui permettent de comparer de manière cohérente les différents scénarios possibles. Ces critères s'appuient sur le raisonnement économique. Ils n'ont pas vocation à remplacer d'autres critères, mais ils les complètent. Il en va de même quand on se sert de ces instruments pour réfléchir aux choix que la société peut faire en matière de langue. Les approches juridiques et culturelles à la question des langues sont certes indispensables, mais elles ne suffisent pas forcément à répondre à toutes les questions qui se posent en politique linguistique. L'intérêt d'une approche économique, c'est qu'elle permet d'aborder ces choix en termes des deux critères fondamentaux que sont l'efficacité et l'équité.

Quand on aborde le multilinguisme sous cet angle, on aboutit au constat qu'il est important d'autoriser et d'encourager l'utilisation d'un vaste éventail de langues afin de pouvoir communiquer de manière ciblée et efficace. La convergence vers une langue unique qui n'est pas forcément bien maîtrisée par tous les participants n'est pas obligatoirement préférable, car ce n'est pas nécessairement plus *efficace* ni (ce qui, en termes économiques, n'est pas tout à fait synonyme) plus *efficient*. La convergence vers une langue unique dans la communication internationale est souvent une fausse économie. D'un point de vue économique, il vaut en général mieux utiliser plusieurs langues qu'une seule.

L'autre critère classique d'évaluation des politiques publiques est celui de l'équité. Quand on parle ici d'équité, on place la question non pas sur le plan moral mais sur celui, plus prosaïque, de la répartition des ressources dans la société. En effet, ces diverses ressources peuvent être réparties de façon très différente entre les différents acteurs, et tout choix de politique publique, y compris quand il s'agit d'une politique linguistique, va influencer cette répartition dans un sens ou dans un autre. Instaurer un critère d'équité, et mesurer l'équité induite par telle ou telle politique parmi les différentes politiques possibles, permet de privilégier celles qui donnent lieu à une répartition considérée comme juste. À cet égard, il faut insister sur la nature des valeurs à prendre en compte quand on pèse le caractère plus ou moins équitable de telle ou telle répartition des ressources. En bonne analyse économique, les grandeurs dont il est question ne se limitent pas à des considérations matérielles et financières. Il faut aussi tenir compte des valeurs à caractère symbolique : en effet, elles font logiquement partie de ce qu'on met dans la balance quand on compare différents scénarios en vue d'en choisir un. En matière de langues et de multilinguisme, les conséquences matérielles ne constituent bien souvent pas l'enjeu principal. D'un point de vue économique, il peut donc être tout à fait rationnel de choisir une politique linguistique qui favorise une meilleure qualité des rapports sociaux, même si cette politique est plus coûteuse sur le plan strictement financier.

Une pesée du pour et du contre des différents scénarios en termes d'efficacité et d'équité permet d'éviter certaines erreurs. Prenons un exemple : décider qu'on n'utilisera qu'une seule langue dans telle ou telle arène internationale signifierait que tous les membres de l'organisation concernée, quelle que soit leur langue maternelle, devraient apprendre cette langue unique. Ceci représente pour eux un coût non négligeable, surtout s'ils doivent, pour pouvoir agir efficacement dans ce contexte, hisser leur compétence à un niveau très élevé. C'est en général à l'anglais qu'on accorde cette position dominante, mais le problème resterait le même quelle que soit la langue qu'on privilégie, du moment que c'est la langue maternelle de quelques-uns, mais pas de la plupart des acteurs. Pour une évaluation cohérente des options en présence, il convient de se référer au coût *total* de la communication, avec tout ce que les processus de communication supposent en termes non seulement pratiques et matériels, mais aussi cognitifs et symboliques. Ce coût s'avérera plus élevé si la communication exige l'acquisition obligatoire par tous de la langue de quelques-uns que si l'on organise la communication en combinant plusieurs stratégies différentes et complémentaires. Pour parler clair : en passant à un régime de langue unique, ce qu'on économiserait d'un côté en traduction et en interprétation, on le perdrait de l'autre côté dans le coût, bien réel, d'apprentissage de la langue unique, et on assisterait à un simple transfert de charges au bénéfice de ceux qui ont la chance d'avoir cette langue comme langue maternelle.

Bref, il faut être prudent et se défier des fausses bonnes idées en matière de gestion du multilinguisme.

L'exemple de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et de l'Office européen des brevets illustre bien ce problème. Les régimes linguistiques (très différents) de ces deux organismes sont extrêmement complexes, permettant l'usage de plus ou moins de langues selon le cheminement adopté pour le dépôt, la publication et l'examen d'une demande de brevet ; et à l'intérieur même d'un cheminement, qui comporte donc plusieurs étapes, l'éventail des langues autorisées n'est pas le même d'une étape à l'autre. Dans la mesure où le système international des brevets vise aussi bien à régler la protection des inventions qu'à encourager celles-ci, élargir l'éventail des langues autorisées peut contribuer à une meilleure atteinte de ces deux objectifs (efficacité) et à une harmonisation des coûts d'accès à la protection entre entreprises opérant en

langues différentes (équité). En d'autres termes, l'efficacité n'est pas forcément synonyme de monolinguisme, et l'équité ne s'obtient pas forcément au détriment de l'efficacité.

Rappelons enfin que la coordination internationale est indispensable si l'on veut garantir la diversité linguistique. Un cadrage international doit être mis en place. Il ne s'agit pas de promouvoir un processus de « démondialisation », mais de mettre en place certaines règles appliquées de façon très générale afin de cadrer les effets linguistiques de la mondialisation. À cet égard, le défi n'est pas très différent de celui que pose la qualité environnementale, qui doit être gérée à la fois sur le plan local et sur le plan global. La langue est un bien de réseau ; la langue n'existe que parce que les humains l'emploient ensemble. Elle ne peut pas être gérée sur le plan strictement individuel ; au contraire, elle a un caractère indivisible et doit être gérée collectivement. En raison même de cette dynamique collective, il est impossible de mettre en œuvre un cadrage des dimensions linguistiques et culturelles de la mondialisation en dehors d'une véritable coordination internationale. La mise en place d'une *gouvernance linguistique mondiale* est alors nécessaire. Dans cette gouvernance linguistique, la francophonie a un rôle important à jouer, non seulement en tant que composante (elle-même plurielle) de la diversité, mais aussi en prenant l'initiative d'une concertation avec les autres sphères linguistiques (y compris, mais pas seulement l'hispanophonie, la germanophonie, etc.) qui sont porteuses de cette diversité.

Vicky SOMMET

Vous êtes président de la délégation de la langue française en Suisse. Comment se porte le français dans ce pays ? Cette langue a-t-elle un avenir ?

François GRIN

Le français se porte bien. La Suisse comporte des enjeux de cohabitation et de complémentarité entre des sphères linguistiques différentes. En tant que Suisse francophone, l'allemand n'est pas ma langue maternelle mais fait partie de mon identité. Cette dimension m'offre un accès privilégié au monde germanophone. À l'inverse, nous offrons aux Suisses allemands un accès au monde francophone dont les Allemands d'Allemagne ou d'Autriche ne peuvent pas bénéficier. La réflexion que nous menons aujourd'hui doit porter sur cette dimension de réciprocité et de fourniture mutuelle de services.

Marco BENEDETTI

François Grin a évoqué un aspect intéressant du multilinguisme. En effet, la diversité linguistique présente une dimension économique et des coûts. Passer systématiquement par l'anglais peut sembler plus facile, car l'apprentissage des langues et la traduction de l'ensemble des publications supposent des dépenses importantes.

Dans le cadre du dialogue qui avait été instauré avec les futurs Etats membres de l'Union Européenne, avant leur intégration en 2004, j'avais rencontré les autorités de ces pays afin de leur demander si elles auraient besoin d'interprètes. Je leur demandais alors s'ils souhaitaient envoyer à Bruxelles leurs meilleurs linguistes ou leurs meilleurs spécialistes.

Vicky SOMMET

La parole revient à présent à Alexandre Wolff. Lors de la conférence de Bucarest de 2006, les Ministres avaient adopté un *Vade-mecum* relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales. Quel rôle peut jouer ce texte ?

Situation de la langue française et présentation du guide du Vade-mecum sur l'usage du français dans les Organisations internationales

Alexandre WOLFF

Responsable de l'Observatoire de la langue française à l'OIF

A partir des principes et tendances qui ont inspiré l'adoption du *Vade-mecum*, nous allons essayer d'envisager des perspectives pour l'avenir.

La difficulté de fixer des règles et d'organiser le plurilinguisme s'est accrue au fil des ans. La prise de conscience de cette réalité est apparue avec le constat d'une dégradation accélérée de la diversité linguistique, aussi bien au sein de l'Union Européenne, où la situation est entretenue par une inertie collective, qu'à l'ONU où des pratiques coupables en ce qu'elles enfreignent les règles que cette organisation s'est fixées peuvent être constatées.

Deux types de réactions sont alors apparus. D'une part, les organisations ont commencé à se donner les moyens de mesurer la réalité des pratiques linguistiques et à tenter de corriger les erreurs commises à l'aide de coordinateurs au multilinguisme et grâce à la mise en œuvre de différentes initiatives. D'autre part, les praticiens, fonctionnaires et représentants, parmi lesquels les francophones accompagnés par l'Organisation internationale de la Francophonie, se sont mis à insister, dans le cadre de leur mission, sur la question du respect des langues de travail. Des formations linguistiques sont notamment proposées.

Dans les faits, la proportion des documents rédigés initialement en langue française a baissé et est à ce jour d'environ 10 %. Il existe un réel déficit de personnels qualifiés et capables d'entretenir le statut des langues. Les communications internes des

organisations internationales sont majoritairement en anglais, de même que l'information destinée au public. La question des langues pose également de réelles difficultés en termes de recrutement. En effet, l'anglais domine souvent dans le cadre des processus d'embauche.

Le *Vade-mecum* a été adopté au sommet de Bucarest en 2006. L'objectif de celui-ci était le développement du multilinguisme. Ce texte rappelle l'importance de l'utilisation du français et prévoit la prise en compte du respect de la diversité linguistique et du statut de l'ensemble des langues de l'espace francophone. Le français doit être, en principe, utilisé en toutes circonstances par dix-neuf des soixante-douze pays membres et observateurs de la Francophonie, en alternance par dix pays et de préférence par trente-deux pays. Dans certains cas (onze pays), l'exigence d'une traduction écrite est signifiée.

Les grands principes du *Vade-mecum* tournent autour de sept enjeux :

- la traduction et l'interprétation ;
- les ressources financières et humaines ;
- la formation linguistique ;
- les critères de recrutement ;
- la communication multilingue ;
- l'implication des groupes d'ambassadeurs francophones ;
- la coopération avec les autres aires linguistiques.

Le mot « vade-mecum », qui signifie « viens avec moi », implique une mobilisation et un réveil des consciences. Il ne s'agit pas de mettre en place une police de la langue, mais d'exprimer un enjeu

démocratique et une ambition politique qui dépasse la seule place de la langue française. D'ailleurs, les ambassadeurs francophones ont compris qu'il leur fallait initier un dialogue constructif avec les autres groupes linguistiques et défendre avec ceux-ci des intérêts communs. L'organisation a mis au point un guide de mise en œuvre du *Vade-mecum* qui s'inspire de cette logique de mobilisation et qui rappelle les enjeux liés au multilinguisme. Nous avons l'ambition, à l'Organisation internationale de la Francophonie, de faire vivre cet outil d'information et d'en diffuser l'utilisation lors de séminaires organisés dans les capitales internationales. Il s'agit de faire découvrir ce texte aux fonctionnaires internationaux et aux diplomates, qui seront ainsi mieux avertis des enjeux de la diversité linguistique.

La mise en œuvre du *Vade-mecum* a donc pour objet de lutter contre l'inertie et contre l'uniformisation, en vue d'aboutir à un plus grand respect des règles et à une modernisation des relations internationales.

Marco BENEDETTI

La place du français dans les institutions européennes a été évoquée par les différents intervenants. Dire que le français est présent dans 95 % des réunions implique l'idée que les participants ont la capacité d'écouter cette langue. Or très peu sont en mesure de le parler ou de l'écrire. Le problème qui se pose est avant tout en amont et est lié à l'apprentissage initial de la langue.

Il existe également des inquiétudes quant à l'avenir de la diversité linguistique. La Commission européenne a lancé un programme de sensibilisation que j'ai présenté à Paris en 2008. Des instruments de communication efficaces, comme YouTube et Facebook, ont par la suite été plus largement utilisés afin de s'adresser à un public jeune. L'apprentissage des langues doit commencer dès le lycée.

Vicky SOMMET

La parole revient désormais à Dominique Hoppe, qui va présenter le point de vue des fonctionnaires internationaux sur le multilinguisme et la progression de la langue française.

La coopération entre fonctionnaires et diplomates pour la promotion de la langue française

Dominique HOPPE
**Président de l'Association des fonctionnaires francophones
des organisations internationales (AFFOI)**

Je vous remercie de m'avoir invité à cette journée de réflexion. Ma participation à cet événement important démontre que les actions de l'AFFOI commencent à porter leurs fruits et que deux univers qui se fréquentaient peu prennent progressivement conscience de la nécessité de collaborer. Il s'agit, d'une part, de l'univers de la diplomatie et de la politique francophones, centre de l'analyse intellectuelle et des prises de décisions, et d'autre part, de l'univers des fonctionnaires internationaux francophones dont le devoir légitime devrait être de soutenir ces décisions.

Ce rapprochement est une bonne nouvelle car, si la volonté politique de faire progresser l'utilisation du français et la diversité culturelle dans le fonctionnement des organisations internationales (OI) est clairement exprimée lors des sommets internationaux, cette progression

ne sera véritablement possible que si les fonctionnaires s'engagent avec volontarisme sur le terrain. Or, ce n'est à ce jour pas encore le cas. Pourquoi?

La francophonie n'a pas de position institutionnelle au sein des organisations internationales. Les décisions politiques prises lors des Sommets doivent donc être relayées par les instances diplomatiques des pays membres. Malheureusement, cette voie de communication fonctionne mal, comme il existe également peu de liens entre les diplomates francophones - GAF et représentants permanents de l'OIF auprès des OI - et la grande majorité des fonctionnaires internationaux. Ces derniers sont la plupart du temps inconscients des engagements de leurs pays et des décisions auxquelles ils devraient s'astreindre. Par exemple, la publication du *Vademecum* en 2006 est passée inaperçue de la plupart d'entre eux. Or il était primordial que ce document officiel leur soit communiqué. J'insiste donc sur l'importance d'une communication soutenue entre les deux univers mentionnés précédemment. Sans elle, il sera impossible de créer une culture identitaire francophone active au sein des OI.

En dehors de ce problème de communication il existe également des points de résistance inhérents au fonctionnement actuel des OI. Pour le fonctionnaire lambda qui veut œuvrer individuellement pour le soutien du français et de la diversité, la démarche est délicate. Généralement perçue par ses collègues comme un acte revendicatif déplacé, elle peut non seulement s'avérer contreproductive mais aussi professionnellement périlleuse. Quant aux fonctionnaires de très haut niveau désireux d'agir, ils sont malheureusement moins nombreux que ceux qui, oubliant parfois un peu rapidement leurs origines et leur devoir d'exemplarité, s'adaptent, par facilité ou par mode, à l'hégémonie d'une seule langue.

Pour inverser la tendance au monolinguisme qui s'est peu à peu intégrée dans les cultures professionnelles, il faut créer une dynamique capable d'engendrer, au sein des OI, une identité francophone forte et rassembler les différents acteurs autour d'une vision commune. C'est là l'objectif de l'AFFOI. Comment cet objectif se traduit-il en action?

Nous avons tout d'abord publié un *Manifeste en faveur de l'usage du français et de la diversité linguistique et culturelle dans les Organisations Internationales* qui s'adresse à tous ceux dont les activités doivent converger pour initier un changement en profondeur : à l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et aux diplomates et politiques avec lesquels les fonctionnaires doivent être en mesure de collaborer de manière plus étroite et plus structurée, aux francophones de très haut niveau qui jouent des rôles clés dans les organisations internationales, aux fonctionnaires francophones qui doivent prendre conscience de leur devoir et de leur importance dans le dispositif et enfin, aux fonctionnaires internationaux non-francophones qui partagent la responsabilité de la préservation des diversités linguistiques, culturelles et conceptuelles dans le fonctionnement des OI.

Nous avons ensuite regroupé nos activités sous forme de volets : un volet structurel afin de mieux nous organiser au sein de chaque OI, un volet diplomatique pour identifier les acteurs importants et créer des réseaux à même soutenir nos actions locales et globales, un volet culturel pour éveiller, au sein des OI, une conscience plus fine de la richesse de la diversité francophone, un volet médiatique pour augmenter la visibilité de nos actions.

Nous avons enfin développé une structure de soutien aux jeunes francophones qui veulent entrer dans le monde multilatéral. Par le biais de parrainages et sous le motto « aider les jeunes à s'aider eux-mêmes en aidant l'AFFOI », nous les intégrons, en fonction de leurs objectifs professionnels, dans des activités leur permettant de se spécialiser dans l'OI pour laquelle ils aimeraient travailler. Ils étoffent ainsi leur profil tout en faisant avancer la cause de l'AFFOI. L'adhésion à cette structure impliquant un engagement moral à soutenir notre cause après un éventuel recrutement par une OI, il s'agit là également d'un moyen de préparer l'avenir.

Quelques mots sur l'avenir! Dans un monde idéal, l'AFFOI, devenue opérateur de la Francophonie, serait représentée et active dans toutes les OI du monde. Des cellules locales - régionales où liées à une OI particulière - soutenues par des conseils supérieurs composés de représentants de chaque groupe d'acteurs tels que définis dans notre *manifeste*, interviendraient

tant au niveau du respect des règles relatives aux langues de travail que sur la mise en place de modèles professionnels linguistiquement, culturellement et conceptuellement diversifiés. Une plate-forme d'excellence inter-OI permettrait d'identifier ces modèles. L'AFFOI s'engagerait alors dans une seconde mission : celle d'initier et de participer de l'intérieur à l'élaboration et à l'adoption de nouvelles normes qui permettront aux OI de se mettre en adéquation avec les réalités d'un monde devenu très différent de celui qui fut à l'origine de leur création.

En guise de conclusion, je souhaite vous présenter la situation actuelle de l'AFFOI. Depuis la première *Journée du français dans les organisations internationales* organisée fin Octobre 2010 en parallèle du XIIIème Sommet de la Francophonie à Montreux et à laquelle 3117 fonctionnaires internationaux s'étaient inscrits, l'AFFOI a fait de grands progrès sur l'ensemble de ses dossiers. Tout d'abord, une structure permettant de rassembler les différents acteurs tels que définis dans notre manifeste a été testée aux Pays-Bas avec beaucoup de succès. Des cellules locales commencent à apparaître dans différentes régions du monde. De nombreux fonctionnaires nous rejoignent. Nous multiplions les conférences et les participations aux grands rassemblements francophones. Notre réseau diplomatique s'étend sur tous les continents et en particulier dans les villes à forte densité d'instances multilatérales. La structure de soutien aux jeunes francophones prend de l'envergure (Plus d'une centaine de parrainages). Enfin, avant la fin de l'année 2011, nous enverrons à nos membres un kit du fonctionnaire international francophone qui comprendra la *Vade-mecum*, le *Manifeste*, des formulaires de soutien au *Manifeste*, le *Guide pratique du Vade-mecum*, le *guide pratique du parrainage* et d'autres outils et documents qui leur permettront d'agir et de faire connaître nos activités.

Je vous remercie de votre attention.

Questions du public

De la salle, Mme Michèle JACOBS-HERMÈS

Je représente TV5 Monde. Ma question s'adresse à Dominique Hoppe. La chaîne de télévision TV5 Monde est diffusée dans les espaces publics à New York et Addis-Abeba et dans certains bureaux des Nations Unies et de l'Union Africaine. Cela constitue une alternative intéressante à la diffusion de la chaîne CNN. Cette démarche est utile aux fonctionnaires francophones, mais aussi à ceux qui souhaitent apprendre notre langue. Pensez-vous que des initiatives de ce type pourraient être initiées dans l'ensemble des organisations internationales, avec l'aide de l'AFFOI et du groupe des ambassadeurs francophones ?

Dominique HOPPE

Je suis convaincu qu'une démarche de cette nature peut apporter de la valeur ajoutée. Nous disposons de peu d'outils pour obtenir une plus grande visibilité. Notre objectif est de mettre en place des partenariats au sein des organisations internationales qui pourraient nous fournir de tels outils. Un changement d'environnement présenterait un réel intérêt.

François GRIN

L'accueil de TV5 Monde à New York a été plutôt favorable. L'introduction de cette chaîne de télévision permet aux francophones de s'informer dans leur langue mais donne aussi aux autres la possibilité d'avoir un regard différent sur le monde.

De la salle, M. l'Ambassadeur du Bénin

Je tiens à remercier les différents intervenants pour leurs présentations qui ont permis de faire un état des lieux de la situation du français sur la scène internationale. Je n'avais pour ma part jamais entendu parler du *Vade-mecum*, et je souhaiterais savoir si celui-ci est connu des utilisateurs de la langue française. Ce texte établit un état des lieux de la situation du français. Aujourd'hui, les fonctionnaires ne s'identifient pas comme francophones. Ce constat étant établi, il est nécessaire d'analyser de manière concrète la situation réelle de l'utilisation du français. Il existe en effet une certaine frilosité lorsqu'il s'agit de parler français. Les fonctionnaires préfèrent le plus souvent utiliser l'anglais. Or il me semble nécessaire de promouvoir la langue française. J'avais assisté à une conférence de presse, au cours de laquelle une journaliste française avait posé une question dans un mauvais anglais à un ministre. Celui-ci lui avait demandé de s'exprimer en français.

Il est désormais difficile de savoir quels sont les acteurs et pays en mesure de promouvoir la francophonie. Il semble que la France joue un rôle moins important que d'autres pays. Ce constat est regrettable. Nous disposons au Bénin de langues nationales que nous parlons par-dessus les frontières, et nous continuons à défendre la langue française.

Vicky SOMMET

L'Afrique constitue en effet un réel moteur à la promotion de la francophonie.

Adama SAMASSEKOU, Président du réseau MAAYA

Je me réjouis que certains points importants soient soulevés aujourd'hui. Le Sommet de Bucarest de 2006 a permis de progresser sur la question du multilinguisme, qui est au cœur de nos préoccupations. Je souhaiterais compléter l'intervention de François Grin sur la gouvernance linguistique mondiale en évoquant l'action menée par le réseau MAAYA avec ses différents partenaires. Nous préparons actuellement un sommet mondial sur le multilinguisme, qui fait suite à l'année internationale des langues. C'est grâce à la résolution des Nations Unies qui a été mise en avant par la France et la Francophonie que *l'Année des langues* a été prise en compte par la communauté internationale. Cette initiative a été portée par la délégation francophone et la délégation autrichienne. L'UNESCO a présenté le projet de résolution aux Nations Unies. Par le passé, il n'existait pas de résolution spécifique sur le multilinguisme. *L'Année internationale des langues* et la résolution sur le multilinguisme adoptée en 2007 ont permis un réel progrès. Nous avons par la suite organisé un Forum sur le multilinguisme à Bamako. Il est aujourd'hui nécessaire de transformer les discours en actions concrètes. Dans quelles conditions cette démarche pourrait-elle être mise en œuvre ?

François GRIN

Je tiens à saluer cette initiative qui a été très utile en termes d'utilisation du français. Nous souhaitons tous contribuer à cet effort.

Il m'arrive de parler anglais dans certaines situations. La réalité de la communication dans les rapports humains doit être prise en compte. Pierre Bourdieu a établi une sociologie de la langue. Il m'arrive de ne pas opter pour le français dans certaines circonstances où je pourrais le faire, de peur d'être considéré comme un francophone aigri. Il m'arrive également d'utiliser l'anglais simplement pour montrer que je suis capable de parler cette langue. Il est important de réfléchir aux moyens de construire une interaction qui facilite l'usage du français sans que cela ne soit assimilé à une forme de repli.

De la salle, M. l'Ambassadeur d'Andorre

Le Parlement de mon pays a voté un décret qui implique pour les diplomates de devoir utiliser le français. Or cette utilisation au sein des organisations internationales peut parfois mener à des expériences quelque peu désagréables. Bien que cela soit prévu, il arrive souvent que des réunions ne soient pas traduites en français par manque de personnel. Lors d'une réunion à laquelle j'ai assisté, les ambassadeurs francophones avaient préparé leur discours en français, et le Président leur a annoncé qu'une traduction n'était pas prévue et qu'ils devaient faire leur présentation en anglais. Cette situation était difficile pour les intervenants français. Nous avons la capacité de traduire notre discours en anglais, mais nous souhaitons préserver l'usage du français.

L'utilisation systématique de l'anglais est une conséquence de la mondialisation. Il est cependant nécessaire d'accroître les efforts en vue de favoriser l'usage de la langue française.

Vicky SOMMET

Un effort plus important doit donc être fourni afin de promouvoir la diversité linguistique.

Rôle des groupes des ambassadeurs francophones pour le multilinguisme dans l'Union européenne

Nikola POPOSKI

Ambassadeur de l'ex-République yougoslave de Macédoine auprès de l'Union Européenne

Je vous remercie de m'avoir invité à participer à cette journée de réflexion. En guise d'introduction, je souhaiterais faire un résumé de ce que j'ai retenu des présentations qui viennent d'être faites. A Bruxelles, les observations émises par les ambassadeurs francophones en matière de multilinguisme et de leur rôle dans la promotion de la langue française ne sont pas unanimes. Je représente une soixantaine d'ambassadeurs qui ont des points de vue divergents, mais sont d'accord sur le fait que la situation peut être améliorée.

La réglementation en faveur du multilinguisme est un enjeu important. L'argument économique est souvent perçu comme indéfendable. Il existe à Bruxelles un débat sur les coûts d'opportunité que représente le fait de s'orienter vers un système anglophone. Or une analyse approfondie de cette problématique n'est pas réellement menée. De nombreux préjugés sont partagés par les diplomates francophones, qui considèrent notamment que privilégier l'analyse économique est synonyme de défaite. L'aspect légal apparaît alors comme une option plus défendable et juste. Les diplomates ont le droit de s'exprimer en français dans les groupes de travail. Il est peu probable que les personnes travaillant à Bruxelles aient des difficultés à accepter cette approche légale.

Il existe cependant des difficultés, et le fait de parler la langue que tout le monde utilise, c'est-à-dire l'anglais, peut sembler préférable. Les diplomates choisissent souvent la facilité. Or la prise d'initiative en faveur du multilinguisme et de l'utilisation du français est en règle générale bien perçue lorsqu'elle émane d'un ambassadeur dont le français n'est pas la langue maternelle. Le risque d'être considéré comme un francophone qui pose problème lors des réunions et groupes de travail est alors moins élevé.

Le fait que 95 % des réunions de travail offrent la possibilité d'utiliser une autre langue l'anglais et de disposer de traductions peut sembler, de premier abord, intéressant. Or mon expérience de représentant auprès de la Commission européenne m'a permis de voir que cette mesure avait des effets plutôt négatifs. Le fait d'établir une traduction rend les diplomates plus paresseux, car cela ne les incite pas à apprendre le français ou d'autres langues de travail que l'anglais. Si les fonctionnaires ne sont pas contraints à l'apprentissage du français, il est peu probable qu'ils fassent cette démarche. Il est désormais possible de travailler à Bruxelles sans parler français, et il devient difficile de recruter des francophones. Il est par exemple plus facile de recruter des germanophones, qui parlent souvent mieux anglais que les francophones.

La question de l'identité francophone est également importante. A Bruxelles, les fonctionnaires évoquent par exemple le fait de créer une ligue de football des vingt-sept pays membres. Une initiative intéressante pourrait être de proposer, pour la saison prochaine, la mise en place d'une équipe de football francophone.

Vicky SOMMET

Du fait de vos études et de votre parcours professionnel, vous êtes vous-même devenu francophone. D'où vous est venu cet attrait pour le français et la francophonie ?

Nikola POPOSKI

Ma mère, qui a fait son doctorat de médecine à Paris, avait la volonté que ses fils étudient dans une école française. Lorsque j'ai passé le test d'entrée au lycée à Paris, j'ai obtenu les notes de 2/20 en français et de 19/20 en mathématiques. Les professeurs avaient alors encouragé ma mère à m'inscrire dans une école d'ingénieur en Angleterre, plutôt que de me faire étudier en France. Mais j'ai eu la chance de pouvoir rester en France.

L'usage du français dans les organisations africaines : constats et propositions

Gérard Mapango KEMISHANGA

**Président du groupe des ambassadeurs francophones auprès de l'Union Africaine
et de la Commission Economique pour l'Afrique**

Je vous remercie de votre invitation à participer à cette journée de réflexion. Je tiens également à remercier l'Académie Diplomatique Internationale pour son accueil.

Il m'a été demandé, dans le cadre de mon intervention, de parler des acquis et de faire un état des lieux de la situation francophone dans l'Union africaine. Le français se porte très bien en Afrique, particulièrement au sein de cette Union qui bénéficie d'éléments catalyseurs. Le Président de la Commission est francophone. Sur cinquante-trois pays membres de l'Union africaine, beaucoup sont francophones.

Cependant, des améliorations sont encore possibles. Les ambassadeurs francophones veillent au maintien d'un équilibre de tous les services, qu'il s'agisse d'interprétation, de traduction ou de production des documents. Il existe toutefois des écueils et des manquements à l'utilisation du français. Par exemple, lorsque les représentants du Conseil de sécurité des Nations Unies ont

rencontré les représentants du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, ils n'ont utilisé que la langue anglaise, alors que tous les membres de l'Union africaine parlaient français.

Nous avons mis au point un programme d'action qui comporte différents projets afin de pallier ces manquements. Il existe par exemple des difficultés liées à l'accueil de la langue française dans certains pays. Les enfants des ambassadeurs sont scolarisés dans un lycée francophone dont l'inscription coûte cher et qui n'est pas accessible à tous. Nous souhaitons demander à l'Organisation Internationale de la Francophonie d'intervenir. Nous avons également conclu une alliance avec l'Ethiopie, afin d'aider les Ethiopiens, qui sont unilingues et dont la langue française n'est pas la langue maternelle, à apprendre celle-ci. Cela peut notamment les aider dans leurs recherches d'emplois.

Notre objectif est de créer des ouvertures afin de permettre à d'autres pays d'intégrer la francophonie. Nous envisageons par exemple de créer un espace qui permettra d'échanger des informations et sera ouvert à tous, aussi bien aux francophones qu'aux non-francophones. Nos collègues de pays non-francophones s'activent en effet à apprendre le français, afin de pouvoir l'utiliser dans l'espace de l'Union africaine. L'apprentissage de la langue française leur permet de s'exprimer dans le cadre des débats et d'échanger avec nous sur les problèmes liés à l'actualité internationale.

La langue doit son existence à la diversité. Sans multilinguisme, le français n'aurait pas de raison d'exister. Notre programme propose également la mise en œuvre d'activités culturelles telles que des journées francophones. Nous avons également pour projet de créer des espaces sportifs. Notre activité est forte et nécessite le soutien de l'Organisation Internationale de la Francophonie. Récemment, une antenne de Radio France Internationale a été créée en Ethiopie, ce dont nous nous félicitons car cela peut contribuer à l'apprentissage du français.

Vicky SOMMET

Il est possible d'être francophile avant d'être francophone.

Gérard Mapango KEMISHANGA

La place du français en Afrique est un enjeu important. L'Union Africaine a désormais pour projet d'étendre l'influence du français aux pays non francophones. Nous souhaitons également que l'Organisation Internationale de la Francophonie intervienne afin de faciliter la scolarisation des enfants dans les écoles francophones. Les propositions des autres intervenants, comme la création d'un centre d'excellence ou d'un institut de l'interprétation en Afrique me paraissent également intéressantes.

Il est nécessaire que chacun agisse à son niveau. Il existe 450 dialectes et quatre langues nationales dans mon pays. Or la langue officielle reste le français. Il est important de ne pas se montrer réfractaires à l'utilisation du français.

Vicky SOMMET

Mohammed Loulichki, quelle peut être la position des ambassadeurs francophones dans un environnement multilingue où l'anglais prédomine ?

Le rôle des groupes des ambassadeurs francophones pour la promotion du multilinguisme à l'ONU

Mohammed LOULICHKI

Représentant permanent du Maroc auprès des Nations Unies

Les intervenants qui m'ont précédé ont bien souligné le fait que les ambassadeurs ne sont pas les seuls à être concernés par les problématiques du multilinguisme et de l'utilisation du français. Il est nécessaire de s'adresser à l'ensemble des diplomates et des francophones. Le Secrétaire général des Nations Unies a aussi une responsabilité importante en ce qui concerne le maintien du multilinguisme. Lorsque des francophones sont à la tête des Nations Unies, la langue française s'y porte bien. Il s'agit de faire en sorte que le français soit préservé en permanence. Le terme de préservation me semble d'ailleurs plus adapté que celui de promotion. Il existe aujourd'hui un certain hégémonisme de l'anglais, ainsi qu'un sentiment de résignation de la part des francophones. Il est ainsi important de défendre le français.

Parler de multilinguisme peut donner l'impression que seul le français est visé. Il s'agit aux Nations Unies de la deuxième langue de travail. La défense du français passe par la défense des autres langues. Ce combat implique l'ensemble des groupes linguistiques. La recherche d'un environnement multilingue n'a pas pour objectif de minimiser la place de l'anglais. L'aspiration à un meilleur usage du français est légitime et ne relève pas d'un chauvinisme linguistique et culturel.

Certains facteurs influent sur le rôle des ambassadeurs :

- l'environnement et l'hégémonisme culturel américain ;
- l'apport du pays au travail des Nations Unies (plus un pays est impliqué dans les travaux en cours, plus il est en mesure de promouvoir le français) ;
- les rapports personnels entre les ambassadeurs francophones, facteur à ne pas négliger ;
- la détermination à exiger l'utilisation du français.

Il existe certaines contraintes subjectives. Lorsqu'un diplomate arrive à New York, son souci premier est d'exister aux Nations Unies et de s'intégrer dans cet environnement. Il est alors obligé d'apprendre l'anglais et de maîtriser cette langue. Les autres langues, qui sont moins nécessaires pour s'intégrer, sont alors délaissées. Les diplomates ont besoin de pouvoir communiquer avec l'ensemble de leurs collègues, qui maîtrisent pour la plupart mieux l'anglais que le français. Certaines contraintes objectives apparaissent également, comme celles liées aux ressources humaines et financières et à la présence d'interprètes. Le très grand nombre de rapports et documents publiés et rédigés présente une difficulté supplémentaire en ce qu'il est nécessaire de tout traduire.

Au-delà de l'adoption d'une résolution sur le multilinguisme, le travail des ambassadeurs doit revêtir trois caractéristiques : il doit être permanent, structuré et coordonné entre les ambassadeurs francophones et les autres groupes linguistiques.

La coordination est particulièrement utile en ce qu'elle permet aux ambassadeurs de s'informer mutuellement et aux différents centres des Nations Unies, de collaborer de manière efficace. L'importance du combat pour le maintien de la langue française doit être comprise par tous. Chacun doit s'engager dans cette lutte. Il s'agit de créer une émulation réciproque afin d'éviter le sentiment que le combat est désespéré. Les messages diffusés par les centres des Nations Unies doivent être unifiés. Il serait intéressant que soit organisée, chaque année, une réunion des différents bureaux des groupes des ambassadeurs. La publication d'un bulletin de liaison présenterait également un réel intérêt.

Notre objectif n'est donc pas de combattre l'utilisation de l'anglais, mais de rétablir un équilibre dynamique entre les six langues officielles des Nations Unies. Il est nécessaire de prendre des mesures efficaces pour que le français et les autres langues reprennent progressivement la place qui doit être la leur. La défense du français ne relève pas d'une sorte d'exotisme ou de la satisfaction d'un désir mais est l'expression d'une force qui doit être en mesure d'impliquer l'ensemble de la communauté francophone dans les débats des Nations Unies. L'attrait du français est un levier du rayonnement, de la puissance et de l'influence politique et économique de la France.

Vicky SOMMET

Vous avez également travaillé dans certains pays de l'Est de l'Europe, comme en Hongrie et en Croatie. La langue française est-elle fragilisée dans ces régions ?

Mohammed LOULICHKI

Certaines tendances sont contradictoires. Le français continue à exercer un attrait irrésistible, mais perd du terrain. Certains ambassadeurs des pays de l'Est, comme celui de Roumanie, parlent très bien français. Au sein de l'Union Africaine, les pays qui avaient une traduction bilingue et utilisaient aussi bien l'anglais que le français ont tendance à minimiser l'usage de la langue française. Cependant, ces pays fournissent un réel effort pour maintenir cette parité. Dans d'autres pays et régions du monde, comme en Asie, la place accordée au français dépend de la personnalité de l'ambassadeur.

Vicky SOMMET

Michel Tommo Monthé va à présent revenir sur la problématique des coûts liés au multilinguisme.

Stratégies de prise en compte des besoins de traduction et d'interprétation dans le processus de budgétisation des Nations unies et mesures de contrôle et d'évaluation

Michel TOMMO MONTHE

Représentant permanent du Cameroun auprès des Nations Unies

Je souhaite en premier lieu remercier les autorités de la Francophonie ainsi que celles de l'Académie Diplomatique Internationale pour les commodités de voyage et de séjour à Paris qu'elles nous ont offertes, et pour m'avoir associé à cette réflexion commune sur un sujet de grande importance pour la communication, la compréhension et l'entente entre les peuples. En second lieu, je souhaiterais souligner d'entrée de jeu que la problématique de la langue française, dans le cadre du multilinguisme, se situe au carrefour d'une réglementation et de sa bonne application.

J'ai eu pour mission de proposer, dans le cadre du processus budgétaire des Nations Unies, des solutions en ce qui concerne les besoins de traduction et d'interprétation. L'ensemble des activités des Nations Unies est soumis à un processus de gestion intégrée qui comprend un cadre stratégique. Ce processus intègre un budget biannuel, ainsi que divers outils de contrôle de

l'exécution et d'évaluation des résultats. L'enjeu est ici de s'assurer que les deux volets du cadre stratégique prennent en considération les préoccupations linguistiques francophones. Les sous-programmes à New York, Genève, Nairobi et Vienne qui entrent dans le cadre stratégique pour la période 2012-2013 revêtent une grande importance pour la planification de la politique linguistique au sein des Nations Unies.

Une autre mesure qui permettrait d'assurer la prise en compte des intérêts linguistiques dans le processus budgétaire serait de pouvoir disposer d'un cadre francophone. Sans toutefois compromettre le serment des fonctionnaires internationaux, ce cadre nous offrirait une possibilité de veille en amont des débats au sein des organes d'examen et de contrôle.

Par ailleurs, la concrétisation des politiques linguistiques doit se traduire par une allocation conséquente de ressources numériques. Les données relatives au programme de traduction et d'interprétation aux Nations Unies pour l'exercice 2012-2013 figurent au chapitre II du budget. A titre d'illustration, le Secrétaire général prévoit la traduction par les services internes de 34 947 mots en langue française à New York, 5 500 à Genève, 6 690 à Vienne et 2 394 à Nairobi. La comparaison de ce chiffre avec ceux relatifs aux cinq autres langues officielles, notamment l'anglais, souligne bien le fait que la plupart des documents ne sont pas originellement écrits en français.

L'interprétation est prévue, dans le cadre de l'exercice 2012-2013, pour 6 300 réunions à New York, tandis que 14 000 réunions ne bénéficieront pas d'interprètes. Le nombre des réunions disposant d'un service d'interprétation sera de 5 600 à Genève, 1 100 à Vienne et 1 500 à Nairobi. En revanche, les réunions ne bénéficiant pas d'interprètes seront au nombre de 15 000 à Genève, 4 220 à Vienne et 5026 à Nairobi. La quantité de réunions où une interprétation n'est pas prévue est par ailleurs en augmentation par rapport à l'exercice précédent.

La publication de certains comptes rendus en langue anglaise uniquement est également prévue, afin de dégager des économies à hauteur de 10 millions de dollars.

Les différentes mesures que je viens de présenter sont préjudiciables à l'utilisation des différentes langues. Les francophones doivent y résister. Des actions de soutien peuvent être imaginées. L'Allemagne envisage par exemple de continuer le financement de la traduction de documents en allemand.

Ces différentes questions doivent faire l'objet d'un examen attentif de la part des délégués francophones au Comité du programme et de la coordination, au Comité des conférences et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Une évaluation périodique doit être réalisée par les organes de contrôle internes et externes des Nations Unies. La prise en compte des questions linguistiques dans le processus budgétaire permet également d'exercer un contrôle et de repérer les insuffisances de la traduction et de l'interprétation. Le Secrétariat général mesure la qualité du multilinguisme grâce au nombre de plaintes qui sont formulées. Un autre moyen de contrôler la bonne utilisation du français serait de faire apparaître, sur les documents d'évaluation signés par les hauts fonctionnaires, un récapitulatif de leurs efforts en matière de promotion du français.

Il est donc aujourd'hui nécessaire de s'engager dans cette voie avec plus de détermination, afin d'assurer la sauvegarde de la francophonie et des valeurs que celle-ci incarne.

Un témoignage du monde arabe : francophonie et organisations internationales. L'expérience de l'introduction du français comme langue officielle de l'IRENA

Khalil KARAM

**Représentant personnel du Chef de l'Etat du Liban
au Conseil permanent de la Francophonie**

Comme vous le verrez au cours de mon témoignage, je fais preuve d'un réel optimisme en ce qui concerne la francophonie. Mon propos portera aujourd'hui sur l'IRENA. Cette agence internationale, dont le quartier général se situe aux Emirats Arabes Unis, jouera un rôle très important dans la région.

Je souhaite évoquer quelques éléments de contexte avant de présenter l'action de l'IRENA. Suite à une initiative allemande, les premiers textes fondamentaux en matière de multilinguisme ont été rédigés en 2009. Ceux-ci sont entrés en vigueur le 8 juillet 2010. L'Organisation Internationale de la Francophonie a alors immédiatement pris contact avec les décideurs des pays francophones. A l'époque, tout le monde était scandalisé par le fait que l'ensemble des réunions et documents à caractère international était monolingues. Un changement est alors apparu comme nécessaire.

Situation actuelle d'IRENA : 151 pays en sont aujourd'hui signataires. Jusqu'alors, l'anglais était prédominant. En février 2011, S.E.M. le Président DIOUF, Secrétaire général de la Francophonie, m'a demandé de me rendre aux Emirats Arabes Unis, où j'ai eu une longue audience avec le Ministre des Affaires Etrangères, qui a dit être convaincu par un système multilingue à l'IRENA.

Les autorités des Emirats Arabes Unis ont cependant exprimé des réserves relatives au coût élevé de l'interprétation et de la traduction. Les responsables émiriens nous ont montré des propositions de frais, qui représentaient presque cinquante fois ce que la traduction coûterait ailleurs. Le budget de l'IRENA étant limité, nous avons considéré que ces dépenses n'étaient pas raisonnables.

Les préoccupations financières sont légitimes, et doivent être prises en compte dans le cadre d'une gouvernance efficace. Les pays du Sud disposent d'interprètes de qualité qu'il ne faut pas hésiter à mobiliser.

Lorsque j'ai rencontré les responsables émiriens, je me positionnais en tant qu'Arabe. Je souhaitais que l'arabe soit utilisé comme langue de travail au niveau de l'IRENA. La francophonie est venue en second lieu, dès lors que la langue arabe a été acceptée. Les statuts de l'IRENA prévoient l'utilisation de plusieurs langues. Il existe de nombreuses possibilités de partenariats entre les pays francophones et les responsables des pays arabes. L'avenir peut être prospère. La francophonie a pour rôle de nous aider à résister au monolinguisme. Certains pays arabes étaient entièrement francophones et ils peuvent jouer un rôle important dans la promotion du français et des valeurs portées par cette langue.

La première réunion de l'Assemblée de l'IRENA a eu lieu en avril 2011. Nous avons promis aux Emiriens de les aider à résoudre les difficultés liées à la traduction et l'interprétation.

Je souhaite, en guise de conclusion, rendre hommage à Amin Maalouf qui est entré récemment à l'Académie française.

Questions du public

De la salle, un représentant de la délégation suisse auprès de l'UNESCO et de la Francophonie

Les groupes d'ambassadeurs francophones jouent un rôle actif sur la question du multilinguisme. Il existe un de ces groupes à Genève, ce qui montre par exemple que des pays comme la Suisse sont soucieux de défendre le français.

Ces groupes peuvent également s'intéresser de près à des sujets politiques. Ils peuvent par exemple mener des actions dans le cadre du Conseil des Droits de l'Homme et y renforcer la crédibilité et la défense du français. Comme l'a évoqué Mohammed Loulichki, cette démarche doit se traduire par la défense des autres langues.

François Grin a avancé une autre idée intéressante, en ce qui concerne la traduction. En effet, il a fait référence à la question du transfert des charges. L'importance du dialogue interculturel entre le monde académique et le monde diplomatique au sein de la Francophonie doit être soulignée.

De la salle

Je souhaite remercier les organisateurs de m'avoir invité à participer à cette journée de réflexion. Je suis professeur à l'université et travaille sur les thématiques de la francophonie et de la gouvernance mondiale. De nombreux pays de l'Union Africaine, comme le Congo, sont passés à l'anglophonie et ont changé de système d'enseignement. Les étudiants suivent de plus en plus des cours d'anglais. La France ne s'engage pas suffisamment dans la défense de la langue française, notamment en Afrique, et semble hésiter quant à la position à adopter. Or il est important que l'usage du français soit promu au sein des organisations internationales. La question qui se pose est celle de savoir si les futurs représentants des pays membres de la Francophonie ont été formés à parler français dès l'enfance. Il semble que la plupart ne l'aient pas été suffisamment. Cette réalité risque alors de les conduire à privilégier l'anglais.

François GRIN

Je souhaite répondre aux propos des différents intervenants.

Tout d'abord, l'argumentation économique ne peut remplacer l'argumentation juridique mais reste très utile. Un droit peut être perdu. Il faut adosser les droits à des considérations qui peuvent résister à d'éventuelles remises en cause.

Ensuite, le coût du multilinguisme est souvent plus faible que ce qui est avancé. Deux exemples permettent d'illustrer cette idée. En premier lieu, ce coût revient dans le cadre de l'Union Européenne à environ 2 euros par an et par citoyen européen. En second lieu, lorsqu'un système éducatif passe d'une formule unilingue à un système bilingue, cela n'augmente les coûts que de 4 %.

Le plurilinguisme présente également un intérêt pour tout le monde, y compris pour les anglophones. Il s'agit d'une condition de la qualité de vie. Le multilinguisme contribue à la créativité et à l'innovation. L'idée est souvent avancée qu'il est préférable de parler la langue qui est la plus efficace. Or l'anglais n'est pas la langue la plus simple à utiliser.

La problématique des coûts de l'interprétation est également intéressante. La structure du prix présente de réelles difficultés. Le marché est tenu par des associations professionnelles qui imposent des prix. Cependant, les modalités de fonctionnement pourraient être réexaminées.

De la salle, un traducteur de l'ambassade du Ghana à Paris

Le Ghana est entouré par des pays francophones. Cependant, l'enseignement du français dans les écoles y a disparu. Certains parents envoient leurs enfants à l'école française afin que ceux-ci puissent apprendre la langue.

Vicky SOMMET

Abandonner le monolinguisme et le bilinguisme permettrait de passer au multilinguisme. Les diplomates, mais aussi l'ensemble des pays francophones ont donc des efforts à fournir en la matière.

TABLE RONDE 2 :

La concertation francophone

Ouverture

Yvan AMAR

Producteur délégué des émissions sur la langue française à RFI

Jean-Pierre RAFFARIN

Représentant personnel du Président de la République française au Conseil permanent de la Francophonie

Yvan AMAR

La deuxième partie de cette journée de réflexion sera consacrée à la concertation des ambassadeurs francophones. Je souhaite, en guise d'introduction, donner la parole à M. Jean-Pierre Raffarin.

Jean-Pierre RAFFARIN

J'ai eu l'occasion de rencontrer le groupe des ambassadeurs francophones à l'occasion de ma mission sur la promotion du français aux Jeux Olympiques de Pékin. J'ai alors été témoin de la capacité que pouvaient avoir ensemble plusieurs ambassadeurs pour porter une cause et faire exister les pays francophones dans un univers hautement complexe.

Nous avons établi un cahier des charges et des listes d'objectifs à atteindre. Nous avons conclu certains accords officiels avec les autorités chinoises dans des réunions à haut niveau, permettant d'obtenir des satisfactions verbales. Il s'agissait alors de transformer le verbal en actif. Si le groupe des ambassadeurs francophones n'avait pas été présent et n'avait pas exprimé la complexité du monde francophone, les Chinois n'auraient pas pris conscience du fait qu'il était important de nous considérer dans cette même complexité. Une langue doit être en mesure de s'intégrer dans une organisation qui compte de nombreux autres Etats. Les Jeux Olympiques de Pékin m'ont permis de mesurer l'importance de cette intégration, qui existe également à Bruxelles, New York et dans l'ensemble des organisations multilatérales.

Il est très important de mener cette bataille au sein des organisations internationales. J'ai rencontré le Secrétaire général de l'ONU qui m'a expliqué qu'il prenait des cours de français. Il a montré une attention particulière à la langue française, avec laquelle l'ONU doit pouvoir travailler. Quelques mois après notre rencontre, il parlait un très bon français. Il est important d'exercer une pression amicale et cordiale sur toutes les organisations. Le plus difficile est d'exercer cette pression auprès de nos amis francophones, qui sont heureux de posséder la langue anglaise. Ils se font élire à de hautes fonctions par leurs collègues francophones et les remercient par la suite en anglais. Il ne faut pas oublier les bases francophones qui sont sollicitées dans la conquête de responsabilités et ne sont par la suite pas honorées. Il est inacceptable que les diplomates francophones s'expriment dans une autre langue lorsque le français est une des langues officielles ou une des langues de travail. Le Président de la République a donné aux ambassadeurs des instructions en la matière. Ceux-ci doivent désormais respecter ces consignes.

Il n'est pas possible de défendre la cause du maintien du français si chacun, à son niveau, n'utilise pas cette langue.

J'ai été récemment invité à une conférence économique en France où l'ensemble des participants s'exprimaient en anglais. Le Ministre des Affaires Européennes, Laurent Wauquiez, y avait prononcé un discours en langue anglaise. Notre objectif n'est pas que la langue française soit la seule au monde. Nous sommes en faveur du plurilinguisme. Les arguments sur les difficultés de financement avancés par les responsables francophones, qui travaillent dans un univers francophone où le français est langue officielle et langue de travail ne peuvent pas être pris en compte.

Lorsque le Parlement européen a été créé, la problématique de la traduction et de son coût a émergé. Cependant, chacun a également pris conscience du fait que travailler dans des langues approximatives ne facilitait pas la compréhension entre les peuples. L'organisation des traductions est nécessaire pour pouvoir participer au débat avec notre pensée francophone. Les groupes d'ambassadeurs francophones doivent constituer, partout dans le monde, des pôles de vigilance et être attentifs à ce qui se passe, quitte à mettre en évidence les éventuels manquements. Il s'agit d'être intransigeant, notamment envers ceux qui sont francophones et travaillent dans une organisation internationale dont le français est langue officielle ou langue de travail.

Lorsque l'ancien Président de la République, Jacques Chirac, entendait à Bruxelles un représentant parler anglais, il quittait la salle. Il est inacceptable de ne pas être intransigeant en la matière. Le rôle des ambassadeurs relève d'une vigilance, mais également d'une dimension culturelle. La Francophonie ne peut pas toujours s'exprimer à travers une seule voix et un seul visage. Nous sommes une organisation complexe qui fait preuve d'une grande diversité. Notre combat est moderne en ce qu'il est culturel. Seuls les dictatures et le populisme sont simples. Nous représentons des civilisations, des cultures et des pays qui ont cette diversité en commun. La langue française, qui a des racines différentes, exprime la reconnaissance de la diversité. Nous portons des valeurs de justice, de démocratie et de pluralisme. Nous devons également porter les valeurs de la diversité.

Le français est la langue dans laquelle deux grandes déclarations, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Déclaration de l'UNESCO sur la diversité culturelle ont été rédigées. Celles-ci sont au cœur de nos préoccupations. Notre objectif n'est pas de parler français pour imposer une vision mais pour que soit reconnue la diversité. Nous sommes porteurs d'une exigence de diversité. Nous ne sommes pas adversaires des autres langues. Nous soutenons au contraire le respect des cultures et des civilisations. Il est par exemple utile que le Commonwealth et l'Organisation Internationale de la Francophonie puissent établir un dialogue avant le Sommet du G20. Nous considérons qu'il est important de pouvoir discuter avec les autres ensembles linguistiques. Nous respectons les autres cultures et demandons la réciprocité du respect. La francophonie ne doit pas avoir de difficultés à échanger avec les ensembles linguistiques hispanophones, anglophones ou asiatiques. L'Asie recherche d'ailleurs de plus en plus la mise en œuvre d'une reconnaissance de la diversité culturelle.

La diversité s'exprime par des visages différents et représente des pays variés. Il est impossible de porter la francophonie à titre individuel, d'où l'importance des regroupements. La collaboration avec les autres est nécessaire. Le Conseil Permanent de la Francophonie exprime cette diversité. Dans chaque pays où des organisations multilatérales sont présentes, les groupes d'ambassadeurs ont pour rôle de lutter en faveur de la diversité. Les échanges entre les diplomates et les groupes sont importants. Ils permettent d'exercer une certaine vigilance et d'affirmer le rôle politique de la reconnaissance du français dans la diversité de ce monde.

Cette vision de la Francophonie est très moderne. Les personnes qui sont attachées à la langue anglaise pour sa beauté et ses subtilités sont inquiètes de voir une autre langue qui y ressemble devenir le véhicule de la communication mondiale. L'appauvrissement des langues ne permet pas d'enrichir la communication entre les peuples. Il s'agit ainsi d'être attentif à la qualité et la densité de nos propres langues. Beaucoup d'améliorations peuvent encore être effectuées en matière de

plurilinguisme. Le XXI^{ème} siècle doit combattre les réductions, les schémas trop rapides et les populismes simplificateurs au nom d'une compréhension des peuples et du respect de leur diversité. Chaque citoyen veut conserver son identité, ses racines et son histoire. Chacun veut être connu pour ce qu'il est.

La pensée francophone, qui s'attache à la complexité et la diversité, porte la modernité de la francophonie. Nous savons que nous avons de nombreux éléments en commun en tant que francophones, mais aussi que notre langue n'est pas totalitaire et ne peut pas dominer le monde. La langue française n'est pas un outil de puissance, mais de compréhension et de respect des peuples. Les ambassadeurs exercent un très beau métier et défendent une cause qui consiste à réconcilier les exigences d'unité et de diversité.

Yvan AMAR

Je vous remercie pour votre intervention très convaincante et concrète.

Témoignages des représentants permanents de l'OIF

La concertation francophone au sein des groupes des ambassadeurs francophones : exemples d'expériences réussies et projets en cours

Libère BARARUNYERETSE

Représentant permanent de l'OIF auprès de l'Union Africaine et de la CEA

Moussa CAMARA

Représentant permanent de l'OIF auprès des Nations Unies (New York)

Pietro SICURO

Représentant permanent de l'OIF auprès de l'Union Européenne

Libère BARARUNYERETSE

Prenant la parole pour la première fois, je voudrais remercier l'Académie Diplomatique Internationale (ADI) et l'Organisation Internationale de la Francophonie pour avoir associé les Représentants Permanents de l'OIF à la présente Journée de réflexion. Nul doute que les échanges auxquels nous allons participer nous permettront de nous ressourcer et de nous revitaliser. Il s'agit donc d'un moment privilégié de nous enrichir mutuellement, ce qui nous permettra d'être plus performants dans l'accomplissement de nos missions.

Sur la langue française et le multilinguisme à l'Union africaine

Cela étant dit, je souhaiterais revenir sur la langue française et le multilinguisme dans les Organisations internationales, pour dire tout d'abord qu'à Addis-Abeba, capitale diplomatique du continent africain, les diplomates francophones sont fiers et se sentent tout à fait à l'aise dans leur appartenance linguistique. Les récentes réunions conjointes entre le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union Africaine, d'une part, et le Conseil de Sécurité des Nations Unies, ainsi

que l'Organe de l'Union Européenne en charge des questions de paix et de sécurité, d'autre part, ont démontré que l'anglais prédomine à Bruxelles et à New York, alors qu'Addis-Abeba reste majoritairement francophone dans ses interventions.

Aussi voudrais-je me faire l'écho de mes collègues pour exprimer le souhait que le Premier Ministre, M. Jean-Pierre RAFFARIN fasse une visite à Addis-Abeba, à l'instar de celles qu'il a déjà effectuées à New York, à Bruxelles et à Genève. Ces visites offrent, en effet, l'occasion d'une intense sensibilisation autour de la langue française. Une telle visite encouragerait grandement les Ambassadeurs francophones d'Addis-Abeba et les conforterait dans leur fierté légitime d'être francophones.

Cependant, la vision positive de la place de la langue française dans les enceintes diplomatiques de l'Union Africaine ne doit pas occulter certaines réalités. Les chiffres collectés de 2008 à nos jours indiquent qu'il y a eu 15000 documents traduits en français, alors qu'il n'y en avait que 3000 à traduire en anglais. Autrement dit, dans le fonctionnement de cette organisation, pour un document rédigé en français, il y en aurait 5 en anglais.

D'un autre côté, on sait que les chefs hiérarchiques des fonctionnaires francophones soumettent ces derniers à l'emploi de l'anglais dans le cadre de leur travail, sous peine de compromettre l'évolution harmonieuse de leur carrière. Et pourtant, ces cadres et experts de la Francophonie constituent le passage idoine à l'utilisation au quotidien de la langue française dans les organisations internationales.

Je voudrais dire ensuite que sur le continent africain que tout le monde s'accorde à reconnaître comme le terrain sur lequel va se jouer l'avenir de la Francophonie, la promotion de la langue française passe nécessairement par la promotion de l'éducation. C'est une vérité banale de dire qu'un enfant africain qui ne va pas à l'école ne participera pas à la Francophonie. A l'inverse, la généralisation de l'éducation et l'accès universel des générations montantes à celle-ci ouvrirait à la Francophonie des centaines de millions de nouveaux locuteurs de la langue française.

Par ailleurs, nous pensons qu'il faut, dans nos programmes, apporter une réponse à la demande du français qui est réelle dans les pays anglophones. L'intégration économique, commerciale, douanière et monétaire qui est au cœur du projet africain met de plus en plus en présence des blocs anglophones, francophones et lusophones, et la langue française a sa place dans cette configuration qui est en train de se dessiner. Les francophones ne doivent donc éprouver aucun complexe à garder leur langue. Pour leurs intérêts, les pays anglophones souhaitent, en effet, accéder au français, notamment pour profiter des marchés environnants. Il est de l'intérêt de la Francophonie de répondre à cette demande qui offre incontestablement un créneau supplémentaire au rayonnement de la langue française.

Sous un autre aspect, les programmes de la Francophonie doivent aussi renforcer la place de la langue française au sein des Communautés Economiques Régionales (CER) de l'Afrique. A titre d'exemple, avec les négociations tripartites (SADC-COMESA-CEA) en cours pour la création d'une zone commune de libre échange, le marché commun qui va être mis en place dans cet espace, qui couvre la moitié du continent, intégrera, à terme, vingt-sept pays, allant de l'Egypte à l'Afrique du Sud.

Dans cet espace, les pays francophones peuvent se retrouver en situation de minorité. Il s'agira de les accompagner sur le plan linguistique et de leur permettre d'intégrer ce marché en tant que partenaires à part entière et non en acteurs de seconde zone, obligés de renier leur langue.

Pour revenir à la concertation francophone, il faut dire avec force que l'utilisation de la langue française ne peut pas être une fin en soi. Elle ne peut se réaliser pleinement et trouver tout son sens que dans la mesure où les francophones l'utilisent pour traduire et véhiculer les grandes questions dont débattent les organisations internationales. Ainsi l'utilisation de la langue française devient une nécessité pour permettre aux francophones de prendre part à ce débat et d'apporter leur contribution dans la formulation des politiques et des grandes orientations appelées à guider le monde. De la sorte, la langue rejoint et traduit la substance à travers les concepts, la pensée et la conception du monde qu'elle véhicule.

Pour cela, il est essentiel que les francophones se concertent sur les principales questions. Cela étant, n'ayant débuté mes fonctions actuelles qu'il y a seulement quelques mois, je n'aurai pas de bilan à présenter puisque je n'en ai pas été le témoin. Je voudrais donc plutôt indiquer, ici, les perspectives que le Groupe Consultatif des Ambassadeurs Francophones d'Addis-Abeba vient récemment de se fixer.

A propos du groupe des ambassadeurs francophones d'Addis-Abeba

Le Groupe Consultatif des Ambassadeurs Francophones d'Addis-Abeba a été créé le, 20 novembre 1999, à l'initiative des Chefs de Missions diplomatiques des pays membres de la Francophonie et du Représentant Permanent de l'OIF d'alors, en la personne de l'Ambassadeur Moussa Makan CAMARA, mon distingué prédécesseur, à qui je tiens à exprimer toute mon estime pour l'élan qu'il a su impulser à ce Groupe dès le départ.

Aujourd'hui, le Groupe d'Addis-Abeba comprend 40 membres dont, 27 pays africains (les Comores, les Seychelles, la Guinée Bissau, le Cap Vert, Sao Tome et Principe et la République Centrafricaine n'ayant pas de Mission Permanente à Addis-Abeba), 11 pays européens, le Canada et les Emirats Arabes Unies. En se constituant, le Groupe Consultatif des Ambassadeurs Francophones à Addis-Abeba s'est voulu comme étant un groupe de concertation et d'échange, ainsi qu'une tribune d'information entre les Missions diplomatiques francophones, d'une part, et entre celles-ci et la Représentation Permanente de l'OIF, d'autre part.

Ce faisant, le Groupe se donnait pour mission le double objectif de contribuer à renforcer la solidarité entre les membres et de constituer un Forum d'échange et d'information. Ces objectifs se déclinent en trois volets :

- **Volet politique et diplomatique**, avec comme axes : la contribution aux initiatives de facilitation, de médiation et de règlement des conflits ; l'encouragement et le soutien aux candidatures francophones ; l'organisation des concertations entre les délégations francophones ; la promotion et le respect du multilinguisme.
- **Volet coopération**, à travers la recherche de synergies et de convergences entre les actions de coopération de la Francophonie et celles de la Commission de l'Union Africaine (CUA) et de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) ; la contribution à la création et/ou à l'actualisation d'un cadre juridique approprié de coopération entre l'OIF, la CUA et la CEA.
- **Volet culturel**, visant à faire mieux connaître l'OIF ; renforcer les idéaux de la Francophonie ; organiser la Journée Internationale de la Francophonie ; renforcer la présence culturelle et artistique des pays francophones.

Perspectives de concertation en cours et à venir.

- **Séminaires et ateliers sur les Opérations de Maintien de la Paix** : Depuis l'année 2010, le Groupe des Ambassadeurs Francophones a entrepris d'organiser une série de séminaires et d'ateliers sur des questions variées, en rapport avec la thématique centrale des Opérations de Maintien de la Paix. Ce programme est mené en coopération avec le Réseau Francophone de Recherche sur les Opérations de Maintien de la Paix, le ROP, avec l'appui du Gouvernement canadien.

Ainsi, le Séminaire qui s'est tenu le 7 juin 2010 a porté sur « les opérations de la Paix sur le continent africain : états des lieux, enjeux et perspectives ». Le 18 mars 2011, un deuxième séminaire qui a été placé dans le cadre de la célébration de la Journée Internationale de la Francophonie a été centré sur « les élections et référendums dans les situations après conflits ».

Pour les séminaires et ateliers à venir, quatre thèmes ont déjà été identifiés : (i) La responsabilité de protéger et la protection des civils dans les opérations de paix : évolution, enjeux, limites ; (ii) La consolidation de la dimension civile de la Force africaine en attente ; (iii) La réforme des secteurs de la sécurité et de la justice, (iv) La médiation, la diplomatie préventive et l'alerte précoce

- **Réunions périodiques d'échanges d'information** : Le programme du Groupe des Ambassadeurs Francophones pour le deuxième semestre de l'année 2011 prévoit un calendrier de réunions d'échange d'information, calqué sur l'agenda de l'Union Africaine. Les thèmes de ces réunions arrêtés à ce jour portent sur : (i) La Cour Pénale Internationale, (ii) Le genre et les droits de la femme, (iii) Le commerce et l'intégration économique de l'Afrique, (iv) Le Sommet de la Diaspora Africaine.
- **Mise en place des chefs de file** : Afin d'avoir une attention constamment éveillée sur les grandes questions touchant aux centres d'intérêt de la Francophonie, des chefs de file ont été mis en place sur les questions jugées prioritaires. Celles-ci sont au nombre de quatre : (i) L'utilisation de la langue française et la promotion des candidatures francophones dans la fonction publique africaine et internationale ; (ii) Les questions de paix et de sécurité ; (iii) Les questions économiques et de développement ; (iv) Les activités à caractère socio-culturel.
- **Création de réseaux et de clubs Francophones** : Le Groupe envisage d'identifier les divers cercles d'amis de la Francophonie dont l'organisation et la motivation pourraient assurer, à travers des réseaux culturels, des clubs sportifs et autres, un plus grand rayonnement à la Francophonie. Ces cercles peuvent s'identifier à travers les fonctionnaires internationaux francophones ; les conjoints des diplomates ; la presse locale francophone et les lauréats des écoles franco-éthiopiennes, tout comme ceux qui fréquentent les Alliances françaises, etc...

Limites et contraintes des concertations francophones

Le but de notre témoignage était de montrer les axes et les orientations que le Groupe d'Addis-Abeba s'est donnés, en vue d'une concertation régulière et soutenue. Mais nous serions très incomplets, si nous ne soulignons pas les limites et les contraintes de ce type d'opération.

Nous sommes parfaitement conscients que pour peser de tout son poids sur l'échiquier international, la Francophonie devrait pouvoir s'afficher comme un pôle de propositions sur l'essentiel des questions en débat. Force est cependant de constater qu'en vertu de sa diversité qui est par ailleurs une richesse, la Francophonie peut éprouver des difficultés à dégager des positions consensuelles sur des questions qui divisent. Dans ce genre de situations, notre Organisation va limiter la portée de ses concertations à offrir un espace de dialogue transrégional, sans s'astreindre, comme le font les Groupes régionaux, à dégager systématiquement des positions communes. Mais cela ne doit pas amener les Francophones à y renoncer. D'où la nécessité, nous semble-t-il, d'identifier, au niveau central et bien évidemment en concertation avec les différents groupes, les questions qui devraient faire l'objet de négociations en vue d'une position commune.

Les contraintes auxquelles se heurtent les Groupes Francophones dans leurs concertations sont essentiellement liées aux contextes dans lesquels ils fonctionnent. Au niveau des Organisations proches de l'universalité comme les Nations Unies et ses agences, les concertations se déroulent au sein des Groupes régionaux (Afrique, Amérique latine, Europe du Nord et autres, Asie, Europe Centrale et Orientale) et transrégionaux (Union Européenne, Ligue des Etats Arabes, Conférence des Etats Islamiques, les non-alignés, le Groupe des 77, etc...). Au niveau des Organisations dites régionales comme l'est l'Union Africaine, les Etats se subdivisent en Communautés Economiques Régionales (UMA, CEDEAO, COMESA, IGAD, SADC).

Ce contexte de regroupements et de sous-regroupements parfois concurrentiels et prompts à s'affronter sur des bases idéologiques et/ou religieuses, ne facilite pas toujours une prise de positions communes d'une Organisation comme la Francophonie qui regroupe – c'est à son honneur – des pays provenant de tous les continents et des deux hémisphères.

Conclusion

Malgré ces limites, ces difficultés et ces contraintes, l'appartenance à la Francophonie permet de parler d'une seule voix sur les questions linguistiques et de culture, les droits de l'Homme, l'éducation, la jeunesse, les TIC et l'innovation, etc.... C'est un atout de taille que les Groupes des Ambassadeurs Francophones peuvent valoriser, en plus des séances de dialogue et d'échanges d'information que la Francophonie gagne à voir aussi fréquentes que possible.

Moussa CAMARA

Je remercie l'ensemble de mes collègues qui se sont joints à nous dans le cadre de cette journée de réflexion. Ceux-ci ont de très grandes responsabilités, et y ont momentanément renoncé pour pouvoir être présents aujourd'hui. Je souhaite également remercier les autorités de l'Académie Diplomatique Internationale.

Le groupe des ambassadeurs francophones a été instauré avant la création de la Représentation permanente de la Francophonie. Mes deux prédécesseurs ont travaillé avec ce groupe et ont mené le combat de la francophonie à des niveaux très appréciables.

Lorsque je suis arrivé à New York en 2007 et que j'ai rencontré le groupe des ambassadeurs francophones, celui-ci était fortement mobilisé et exprimait la volonté de progresser. Il s'agissait alors de donner un nouveau souffle à ce groupe afin d'améliorer son efficacité. J'ai procédé avec les ambassadeurs à la restructuration du groupe. La France était à la tête de celui-ci, mais les actions menées avec les autres pays membres n'étaient pas suffisamment importantes. Nous avons créé un bureau de coordination, qui comprend un Président et onze membres. L'Organisation des Nations Unies et celle de la Francophonie nous ont servi de modèles. La France détient la présidence du groupe et joue le rôle de coordinateur. Un porte-parole dirige les

instances de la Francophonie. Quand les francophones se mettent d'accord sur un sujet, il est important d'en parler et de porter leur message devant les Nations Unies. La France est considérée comme le pays qui est le plus apte à mener à bien cette mission.

En ce qui concerne les autres membres, quatre réseaux de veille ont été créés relativement aux quatre missions de la francophonie.

- Le premier est un réseau de renforcement de la langue française, du multilinguisme et de la francophonie.
- Le deuxième est un réseau en charge des opérations de maintien de la paix. La communication entre les peuples est importante. Ce réseau a pour objectif de permettre aux francophones d'avoir un rôle de commandement et d'exécution dans les opérations de maintien de la paix.
- Le troisième est un réseau de coopération pour le développement durable. Au sein de la francophonie, l'Institut de l'énergie accomplit un excellent travail et est respecté par les Nations Unies. Notre rôle est de promouvoir l'action de cet Institut.
- Le quatrième est un réseau relatif à la démocratie. La Francophonie a en effet pour rôle de défendre des valeurs. L'ambassadeur de Roumanie coordonne ce réseau. Il est aujourd'hui nécessaire que la Francophonie s'exprime sur certaines questions avant que des décisions importantes soient prises.

Cette procédure a été évaluée quatre ans après sa création, afin de s'assurer que la structure mise en place correspond aux besoins. Un questionnaire a été envoyé aux représentants permanents. Cette évaluation a également pour objectif de vérifier que les réseaux que je viens de décrire sont efficaces.

Il existe par ailleurs deux types de concertations : une qui est permanente entre les Etats, et une autre qui dépasse le cadre des Etats et porte sur des thèmes sur lesquels nous avons un savoir-faire. Ces dernières s'effectuent en marge des grandes conférences des Nations Unies.

Le groupe des ambassadeurs francophones dispose alors de plusieurs axes d'intervention. Tout d'abord, il existe une bataille sémantique. Nous avons tendance à confondre les notions de langue officielle et de langue de travail. Les langues officielles correspondent aux six langues. La langue de travail est, quant à elle, un héritage historique. Il a été décidé, lors de la création des Nations Unies, que le travail s'effectuerait dans deux langues, l'anglais et le français. Cet acquis doit être préservé. S'il était perdu, cela aurait pour effet d'affaiblir la francophonie. Ensuite, il est important d'être vigilant quant à la notion d'information au public. Les Nations Unies diffusent l'information dans 300 langues à travers le monde. Bien que cette diversité soit positive, nous souhaitons que la langue française reste une langue de délibération. Il est utile que le français soit utilisé comme langue de communication au public, mais cela n'est pas suffisant. Le système Galaxy avait pour objectif d'accroître le recrutement de fonctionnaires francophones. Or celui-ci ne fonctionnait pas et les fonctionnaires ont obtenu que Galaxy soit remplacé par un autre système.

Nous menons également d'autres actions, comme le renforcement du cadre juridique. Une dizaine de résolutions ont récemment été prises en matière de multilinguisme. Nous avons organisé un séminaire en partenariat avec les Nations Unies. Bien que celui-ci ait été un succès, il est désormais nécessaire d'arriver à dialoguer et à faire en sorte que chaque interlocuteur se comprenne. Ce séminaire a permis de réfléchir à la question du multilinguisme et portait sur le passage du discours aux actes. En effet, le défi qui se pose aujourd'hui au groupe des ambassadeurs francophones est de traduire toutes les dispositions en actes. Il s'agit d'un défi, mais également d'une réelle opportunité.

En ce qui concerne le renforcement de la présence francophone dans les organisations internationales, notre action a porté ses fruits à New York. De nombreux sièges et postes sont occupés par des francophones. Cependant, les hauts fonctionnaires et représentants de l'Etat ne parviennent pas à donner suffisamment l'exemple en matière de multilinguisme lorsqu'ils président des organes internationaux.

En guise de conclusion, je souhaite ajouter qu'il existe un réel espoir que les résolutions adoptées se transforment en actes. Celles-ci ont été obtenues au terme d'un lourd travail et de consultations laborieuses. Le débat sur les langues n'est pas serein. Or, il est nécessaire d'instaurer une plus grande sérénité entre les langues. A cet effet, il pourrait être intéressant de créer un groupe des amis du multilinguisme au sein des Nations Unies. Cela permettrait à chacun de pouvoir s'exprimer et soulignerait l'importance du respect du statut juridique de toutes les langues.

Pietro SICURO

Le Représentant permanent de la Francophonie auprès de l'Union européenne a pour mandat de maintenir et renforcer le dialogue politique de haut niveau entre l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Union européenne, d'entretenir des relations privilégiées avec les acteurs impliqués dans les processus de décision européens, d'accompagner les initiatives francophones dans la mise en œuvre des programmes communautaires et de valoriser les propositions de la communauté francophone lors de l'élaboration des positions européennes au regard des principaux enjeux internationaux.

Mon discours ne se focalisera pas sur l'usage du français à Bruxelles, enjeu qui a déjà été évoqué ce matin. Mon propos portera sur les particularités du Groupe des Ambassadeurs francophones à Bruxelles et sur les moyens de valoriser la langue française et de faire prendre en compte les positions francophones au sein des instances européennes et internationales.

La Représentation permanente de l'OIF auprès de l'Union européenne (RPUE) à Bruxelles évolue dans une situation politique particulière. Parmi les 27 États membres de l'Union européenne, 16 sont membres de la Francophonie ; tous ces États membres de l'UE ont un Représentant permanent avec rang d'Ambassadeur. Également, sur les 79 membres du Secrétariat des pays d'Afrique-Caraïbes-Pacifique, 32 sont membres de la Francophonie ; chaque pays ACP est représenté par un Ambassadeur. Par ailleurs, certains Ambassadeurs travaillent spécifiquement avec l'OTAN, et d'autres ont une mission bilatérale auprès de la Belgique et des pays voisins (notamment le Luxembourg et les Pays-bas). La RPUE de l'OIF entretient aussi des relations soutenues avec le Parlement européen, particulièrement avec les parlementaires francophones, ainsi qu'avec les fonctionnaires qui travaillent dans les différentes Directions générales de la Commission européenne.

L'un des rôles de la RPUE de l'OIF est de favoriser une certaine coordination de ces différents intervenants francophones de la scène européenne et mondiale. Il importe de rappeler que l'Union européenne est un grand acteur du devenir du monde et pèse dans toutes les concertations internationales, qu'il s'agisse des enjeux du développement durable, des défis à relever pour le développement des pays les moins avancés, des crises politiques et financières, ou de toute autre problématique à caractère mondial. À la manière d'une grande puissance, l'Europe a une réelle possibilité d'infléchir les grandes décisions internationales dans le sens de ses positions.

Les ambassadeurs francophones en poste à Bruxelles peuvent jouer un rôle de premier plan auprès de l'Union européenne dans la mesure où ils sont pleinement mobilisés, coordonnés, structurés et que leurs travaux en langue française sont conduits le plus tôt possible en amont du calendrier des échéances européennes afin que les diverses sensibilités francophones puissent s'exprimer et être prises en compte pour enrichir les débats stratégiques européens et éviter ainsi que l'anglais soit la seule langue dont l'usage est effectif.

Une réunion du groupe des ambassadeurs francophones à Bruxelles est l'occasion d'échanger en favorisant le maillage de différents réseaux d'ambassadeurs francophones, lesquels ont peu d'occasion de se rencontrer autrement que par la mobilisation de la RPUE de l'OIF. Les discussions entre ambassadeurs européens, ambassadeurs de pays ACP et Ambassadeurs des autres États et gouvernements membres de la Francophonie sont alors très riches et inédites dans la vie diplomatique européenne.

Pour illustrer la façon de travailler du groupe des Ambassadeurs francophones à Bruxelles, prenons l'exemple de la préparation de la 4^e Conférence des pays les moins avancés des Nations Unies (Istanbul, mai 2011). Du fait que la Francophonie compte beaucoup de ses membres parmi les pays les moins avancés, le groupe des ambassadeurs francophones à Bruxelles a placé au rang de ses priorités la préparation de cette Conférence des Nations Unies. Dès le départ, la Francophonie a travaillé avec le secrétariat des États d'Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) pour mieux donner résonance à ses attentes. En janvier 2011, la RPUE de l'OIF a organisé un séminaire sur les questions de coopération Sud-Sud, de coopération triangulaire et de partenariat avec les pays émergents comme le Brésil, l'Inde et la Chine. Nous avons réuni des experts de divers domaines et espaces géopolitiques. La problématique du coton, qui pose des difficultés dans le cadre des négociations de l'OMC, a été mise en relief par les pays d'Afrique francophone. Le Brésil a alors expliqué les moyens mis en œuvre pour régler son différend « coton » avec les États-Unis. Dans les jours qui ont suivi le séminaire, une rencontre a été organisée à Bruxelles entre des ambassadeurs de Genève qui siègent à l'OMC et ceux qui siègent à Bruxelles auprès de l'Union Européenne dans le but de relancer la dynamique « coton » et de réfléchir à des solutions possibles. Une stratégie concertée a alors été développée.

Lors de la Conférence d'Istanbul en mai, la RPUE de l'OIF a organisé un atelier de très haut niveau sur « le coton » en présence de ministres et du directeur général de l'OMC ; cet atelier, qui était somme toute une véritable session de travail politique a obtenu un franc succès et a permis de replacer ce dossier au rang de priorité. Dix jours après l'atelier d'Istanbul, des rencontres entre les Ministres de l'Union africaine et de l'Union Européenne ont été organisées à Bruxelles. Celles-ci ont conduit l'Union Européenne à dégager 11 millions d'euros pour accompagner l'industrie africaine du coton. La Francophonie a joué manifestement un rôle important dans ce processus et a prouvé qu'elle constitue une force de mobilisation, de proposition et de concertation.

Le travail sur le « dossier coton » s'est entièrement déroulé en français dans les instances ACP, européennes et onusiennes car ce dossier était piloté par la Francophonie. Les diplomates n'appartenant pas à l'espace francophone et qui parlent habituellement d'autres langues que le français se sont naturellement mis à utiliser la langue française afin de bien marquer leur soutien à ces propositions audacieuses, structurées et habilement menées par les ambassadeurs représentant des pays de la Francophonie. Si l'initiative d'un dossier vient d'un pays francophone, le dossier peut faire l'objet de négociations en langue française.

À Bruxelles, une grande vigilance est requise pour valoriser l'usage du français et diffuser l'information en français. En effet, la circulation de l'information présente des difficultés entre ce qui se discute au sein des instances de la Francophonie au siège et les diverses missions diplomatiques des États et gouvernements membres de la Francophonie. Il serait opportun de réfléchir à une stratégie de communication qui permette une meilleure circulation des positions francophones. Certains choix en matière de communication sont discutables. Un rapport très intéressant sur la situation du français dans le monde a, par exemple, été publié par l'OIF à l'automne 2010. Or, il n'est pas possible de le diffuser en version complète sur Internet et de le rendre ainsi librement accessible à tous. Il est donc nécessaire de réfléchir à de nouveaux modes de communication mieux adaptés pour valoriser les actions de la Francophonie et pour promouvoir la langue française.

Questions du public

De la salle

J'ai eu le privilège de travailler à Genève et à New York et souhaite inciter la Francophonie à mettre à disposition des représentants plus de moyens humains pour faire face à la mission colossale qu'ils doivent remplir. La plupart du temps, la défense du français est identifiée aux ambassadeurs qui représentent la Francophonie. Il est donc nécessaire que ceux-ci disposent de moyens plus importants.

De la salle

Je tiens à remercier les intervenants pour leurs présentations très intéressantes. Je représente la presse francophone, et vous propose d'utiliser notre site en ligne pour publier les documents relatifs à votre action. Cela permettrait à la Francophonie de s'exprimer plus librement. Je souhaite également savoir s'il est possible d'imposer la francophonie à la presse new-yorkaise.

Moussa CAMARA

Il n'est pas réellement possible d'imposer quoi que ce soit à la presse. J'organise régulièrement des petits-déjeuners avec les représentants de la presse qui parlent français. Une représentante du *Figaro* qui y participe m'a proposé d'élargir cette initiative à d'autres journalistes qui parlent français mais ne représentent pas nécessairement la Francophonie. Cela nous permet de faire passer des messages en français. Ces rencontres se tiennent à intervalles réguliers, notamment à la veille des grandes réunions.

Dominique HOPPE

Les intervenants ont souligné que le matériel n'est pas déployé comme il le devrait et que l'information n'est pas reçue de manière optimale. Les fonctionnaires sont souvent en attente de documents importants.

En ce qui concerne la presse, il existe en Suisse une cellule francophone de vigilance sur l'emploi du français dans les instances internationales. Médiatiser de manière plus importante les manquements à l'emploi du français peut amener les personnes concernées à être confrontées publiquement à la réalité.

Yvan AMAR

TV5 Monde et RFI constituent deux grands médias francophones qui sont à même de relayer les informations.

De la salle

L'ensemble des informations et communications qui ont été faites aujourd'hui a bien été entendu par les participants de cette journée. Il est à présent important que cette réflexion ne demeure pas lettre morte. L'accent a été mis sur certaines failles, ainsi que sur la manière dont nous administrons nos groupes et sur les stratégies mises en œuvre. Nous souhaitons que l'Organisation Internationale de la Francophonie intervienne de manière plus poussée. Nous attendons des résultats palpables.

Témoignages d'acteurs de la concertation francophone

L'expérience de la Convention sur la Protection et la Promotion de la Diversité des Expressions Culturelles

Vera LACOEUILHE

**Représentante de Sainte-Lucie au Comité intergouvernemental
de la diversité culturelle de l'UNESCO**

Mon propos ne portera pas sur le rôle du groupe des ambassadeurs francophones relatif à l'utilisation de la langue française, mais sur l'expérience de ce groupe au regard du dossier de la Convention sur la Protection et la Promotion de la Diversité des Expressions Culturelles.

Tout d'abord, je souhaite rectifier un élément. Le nom du Groupe Francophone n'est pas le groupe des ambassadeurs francophones, mais le Groupe Francophone de l'UNESCO. Par ailleurs, le Sommet de Beyrouth a conduit à la décision de négocier une Convention sur la Protection et la Promotion de la Diversité et des Expressions Culturelles à l'UNESCO. Le Groupe Francophone s'est mobilisé sur ce sujet complexe et qui suscite de nombreuses oppositions de la part d'ennemis puissants. Le champ d'application de cette Convention porte sur les produits et services culturels et elle est en lien avec l'OMC. L'idée sous-jacente est de ne pas traiter la culture comme une marchandise.

Le groupe s'est mobilisé pour rendre possible la mise en place d'un instrument normatif à l'UNESCO. Son action a conduit à l'adoption de résolutions au Conseil Exécutif et à la Conférence générale et à la création d'un Comité intergouvernemental d'experts. Ces éléments ont conduit à l'adoption de la Convention sur la Protection et la Promotion de la Diversité des Expressions Culturelles en 2005. Le groupe a alors commencé à devenir puissant. Il a mis en œuvre des stratégies et a réussi à imaginer à l'avance l'ensemble des étapes qui concernaient l'application de cette Convention. Par exemple, le Groupe Francophone a préparé des candidatures en amont de la constitution du comité intergouvernemental afin de s'assurer que celui-ci comporte une majorité de membres francophones. Cette opération a été un succès. Le Groupe Francophone a réussi à obtenir cette majorité. Ce comité a pour rôle d'élaborer les directives opérationnelles qui décident la manière dont la Convention sera mise en œuvre.

Le fait que le Comité comporte une majorité de francophones était nécessaire pour que la Convention soit instituée conformément aux idées initiales du Groupe Francophone. Les Présidents des cinq premières sessions du Comité étaient francophones.

Le Groupe Francophone de l'UNESCO est ainsi devenu puissant, ce qui a déplu à certains membres de l'organisation. Ce groupe a en effet prouvé qu'il était en mesure de faire adopter l'ensemble de ses textes et amendements. La puissance du groupe a commencé à déplaire à certains pays qui se sentaient neutralisés dans le cadre du Comité. Le Groupe Francophone a alors compris qu'il était nécessaire de changer de stratégie. Les ambassadeurs ont par la suite pris l'initiative de négocier leurs amendements avec les autres pays avant de les déposer au secrétariat de l'UNESCO. Les idées et points de vue de ces pays étaient alors pris en compte, ce qui a permis aux amendements d'être adoptés avec plus de facilité.

Il est également important de bien comprendre le fait que les membres du Groupe Francophone sont différents et ont des intérêts géographiques et économiques parfois divergents. Il n'est pas toujours possible, au sein du groupe, de se mettre d'accord systématiquement. Par exemple, l'article 16 de la Convention relatif au traitement des artistes a fait émerger des points de vue opposés. Nous n'avons pas pu faire signer les amendements par tous les membres du Groupe Francophone. La concertation permet cependant de trouver des compromis.

Pour que l'action du Groupe Francophone soit efficace, il est nécessaire que les sujets sur lesquels celui-ci travaille intéressent de nombreux pays. La présence de personnes capables de mobiliser et de fédérer les membres du groupe est également importante. Réunir ces deux conditions peut alors permettre au groupe d'avoir une réelle influence. Il n'est pas toujours facile de trouver des sujets fédérateurs qui puissent intéresser l'ensemble des membres. Il serait utile que le groupe s'intéresse désormais à un nouveau dossier, afin d'éviter de retomber dans la torpeur qui le caractérisait avant la signature de la Convention de 2005.

Yvan AMAR

Je vous remercie pour cette intervention qui nous amène à réfléchir sur les problématiques de stratégie, de tactique et de rapport de force.

Le groupe de travail sur les questions de Commerce et Développement auprès de l'ONU – Genève et de l'OMC

Shree Baboo Chekitan SERVANSING
Ambassadeur, Représentant permanent de la République de Maurice
auprès des Nations Unies

J'étais inquiet en écoutant les présentations de la première partie de cette journée de réflexion. En effet, je ne connaissais qu'un seul modèle en matière de revendication de la langue française. Celui-ci est légaliste, et est aussi bien défensif que persuasif. Son objectif est de revendiquer le droit à l'utilisation du français, et de faire respecter ce droit. Or, dans la deuxième partie de cette journée, je me suis rendu compte qu'il existait un deuxième modèle, qui correspond à la manière dont est déterminée la culture. Le premier modèle crée un cadre juridique, qui doit ensuite être rempli. La substance détermine la durabilité de la bonne utilisation de la langue française. Si le cadre institutionnel n'est pas rempli par cette substance, il risque de disparaître.

Les dernières actions qui ont été prises à Genève se situent dans ce cadre. La substance doit être privilégiée. Le monde subit aujourd'hui de profondes mutations. La Francophonie doit prendre part à cet élan et au nouvel équilibre géoéconomique qui est en train de se mettre en place. Dans les négociations à Genève, les ambassadeurs sont témoins de ces changements et ont pour rôle de faire des propositions. En effet, certaines difficultés nouvelles se posent aujourd'hui, telles que le conflit entre les pays émergents, l'affaiblissement de certains pôles qui dominaient le monde ou la marginalisation de certains pays. Genève apparaît alors comme un espace où émergent des oppositions mais où il est possible de dialoguer.

D'autres éléments se mettent également en place, notamment en matière d'énergie verte et de climat. Il s'agit alors de réfléchir aux moyens d'influer sur les processus de décision. Si la Francophonie n'est pas présente sur le plan opérationnel, elle ne pourra pas être efficace dans son action. Le groupe francophone à Genève s'inscrit dans cette perspective, et s'inspire de la Déclaration de Montreux afin d'affirmer la place de la Francophonie dans la gouvernance mondiale.

Nous réfléchissons en effet aux moyens d'améliorer la concertation et d'influencer les débats de manière plus importante, dans les domaines de la santé, de l'économie, de la propriété intellectuelle et dans le cadre des négociations commerciales à l'OMC. Le groupe des ambassadeurs francophones compte soixante-huit membres à Genève. En septembre 2009, nous avons amendé notre règlement intérieur pour permettre la création de groupes de travail. Ceux-ci

sont désormais plus actifs, mieux organisés et plus pertinents. Nous avons créé en février 2011 un groupe de travail sur le commerce et le développement, car il s'agit d'un des enjeux majeurs dans le cadre des discussions à Genève. Je suis co-président de ce groupe de travail. Ma mission consiste à initier une réflexion en amont, afin que ce groupe puisse créer un dialogue et une substance. L'objectif de ce groupe est de constituer un levier qui donnera une impulsion à la réflexion sur le développement. Cette démarche se traduit par le partage et l'approfondissement des échanges, l'appréhension et la perception des groupes régionaux auxquels appartiennent les pays francophones, le renforcement de la capacité des délégations francophones à influencer les négociations et l'émergence d'éléments fédérateurs.

Nous avons rapidement mis en pratique ces objectifs. Nous avons alors obtenu de bons résultats. Nous avons organisé une table ronde. Dans le cadre du 4^{ème} Sommet d'Istanbul, nous avons essayé de négocier au niveau des pays francophones. Jusqu'alors, les alliances horizontales n'étaient pas envisageables. Les négociations ont duré dix jours et nous ont permis de tisser des liens et d'instituer, en interne, une culture du travail commune. Nous souhaitons renouveler cette expérience dans le cadre du MC8 et des négociations sur le refus global de l'aide au commerce, et dans le cadre de la future conférence de Séoul sur l'efficacité de cette aide. Notre objectif est de créer une somme de valeurs, d'idées et de propositions communes au sein de la Francophonie.

Je souhaiterais, en guise de conclusion, évoquer les enseignements que le groupe francophone a tirés de cette expérience. A Genève, il est nécessaire d'être visible pour se faire entendre et pouvoir participer aux concertations. La constitution des groupes de travail a permis de donner une visibilité plus forte au groupe francophone. Cette visibilité ne se traduit pas simplement par le fait de parler français, mais également par la création d'une substance. Le groupe des ambassadeurs francophones peut désormais participer aux débats et être un moteur d'idées et de propositions. Il existe désormais, dans le paysage de Genève, des alliances politiques horizontales qui portent sur des sujets particuliers. Le groupe francophone peut jouer un réel rôle en la matière. Il existe également des alliances verticales, au sein desquelles les francophones peuvent constituer une force de proposition. Ces différentes alliances conduisent à la création d'une culture de travail et à la mise en place d'une solidarité entre francophones.

La concertation francophone pour la coopération au développement : succès et défis

Michèle Dominique RAYMOND

Sous-secrétaire général chargé du Département des questions politiques et du développement humain, Secrétariat du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)

Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Il me plaît de remercier et de féliciter le Secrétaire général de l'ADI et l'Administrateur de l'OIF, Monsieur Clément Duhaime, pour leur invitation et leur brillante et judicieuse initiative qui souligne le constant souci de l'OIF de jouer son rôle « d'appel et de conscience » et de servir des hommes et des femmes que dessert le destin.

Avant toute chose, je souhaite rapidement revenir sur les propos du Premier Ministre Monsieur RAFFARIN concernant l'intérêt du Secrétaire général de l'ONU, Monsieur BAN KI MOON pour le français. Je tiens à vous parler de mon Secrétaire général, le Docteur Mohamed IBN CHAMBAS, qui est un francophone et francophile convaincu. Il s'exprime très bien en français, aime bien

prononcer certains discours dans cette langue – ce dont ses interlocuteurs lui sont reconnaissants. Je peux vous confier que je n'ai pas à angoisser quand je dois lui présenter un rapport en français. Dans le choix de ses Sous Secrétaires généraux, il a veillé à l'équilibre linguistique. L'équipe est composée de deux francophones et deux anglophones. Je dois aussi vous dire que l'équité des genres a été aussi respectée.

Ceci dit, je dois souligner que l'utilisation de la langue française au Secrétariat ACP peut être considérée comme un acquis. Elle est autant langue de travail que langue officielle. Il ne me viendrait jamais à l'esprit de distribuer, lors d'une réunion de Sous-Comité un document dans une seule langue. Par le passé, des réunions ont été annulées parce qu'une seule version était disponible. Les documents en français disposent d'une couverture bleue et ceux en anglais d'une couverture rose.

Par ailleurs, le Secrétariat ACP a mis en place une collaboration efficace avec le Bureau de l'Organisation Internationale de la Francophonie à Bruxelles. Il est à signaler l'aide précieuse apportée par l'OIF pour la participation des Ambassadeurs du Groupe ACP aux manifestations et activités relatives à la IVème Conférence des Nations Unies sur les pays moins avancés tenue du 9 au 13 mai 2011 à Istanbul et l'événement parallèle « Faire du coton un moteur pour la transformation durable des économies des PMA ». De plus, plusieurs experts de mon Département suivent actuellement une formation à la langue française et ce, grâce à l'appui de l'OIF. Monsieur Sicuro ne me contredira pas.

Cette journée de réflexion vient en son temps, à point nommé juste après la Conférence susmentionnée. En ce qui concerne le développement de nos Etats, je ne reviendrai pas sur les chiffres accablants qui cristallisent la situation des personnes vivant sous le seuil de pauvreté, souffrant de la faim, mourant en accouchant ou n'ayant pas accès à l'éducation et à la formation.

Mesdames et Messieurs,

Lorsque deux organisations internationales ont en commun une vision et une mission centrées sur la recherche d'une compréhension toujours plus grande entre les nations et sur les questions de développement économique, social et politique des moins nanties de ces nations, il est tout naturel que ces deux organisations se rapprochent l'une de l'autre pour faire converger leurs efforts vers les objectifs que je viens d'énoncer.

En effet, Mesdames et Messieurs, sur les 75 membres et observateurs que compte l'OIF, 32, soit environ la moitié, sont des Etats membres du Groupe ACP. Sur les 79 pays que réunit le Groupe ACP, 33 sont également membres de l'OIF : 28 en Afrique, 4 dans les Caraïbes et un dans le Pacifique. C'est dire que l'OIF et le Groupe ACP ont vocation à œuvrer en étroite coopération pour faire aboutir leurs objectifs communs dans un certain nombre de domaines sur lesquels je reviendrai dans quelques instants.

Sur les 48 Etats classés par les Nations Unies dans la catégorie des PMA, 40 font partie du Groupe ACP. Cela fait du Groupe ACP l'une des principales enceintes où les préoccupations des PMA doivent être traitées. Il est dès lors nécessaire d'identifier les scénarios et les actions à mener. Bien que l'éducation, la formation, la promotion de l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et le renforcement de la société civile soient des sujets de préoccupation pour lesquels je manifeste un intérêt certain, mon intervention portera aujourd'hui sur la paix, la démocratie et les droits de l'homme, la valorisation des industries culturelles, la migration et le développement.

La coopération entre l'OIF et le Groupe ACP n'est pas un vain mot ; elle est une réalité tangible tant dans les textes que dans les faits. Le partenariat OIF-ACP a été officialisé par un mémorandum d'accord définissant les domaines dans lesquels nos deux organisations entendent conjuguer leurs efforts pour se renforcer mutuellement et apporter une valeur ajoutée à la coopération internationale au développement.

Paix, démocratie et droits de l'homme

Comme l'Organisation internationale de la francophonie, le Groupe ACP considère que la paix et la démocratie sont des conditions essentielles sinon indispensables du développement économique et social de la société humaine. Ce lien inextricable entre paix, démocratie et développement est, du reste, une des pierres angulaires de l'Accord ACP-UE de Cotonou, qui, comme vous le savez, constitue le cadre formel du partenariat entre les Etats ACP et l'Union Européenne. Cet Accord définit comme éléments essentiels du partenariat ACP-UE l'Etat de droit, les principes démocratiques et les droits de l'homme, la bonne gouvernance en étant l'élément fondamental.

La violation de ces éléments essentiels peut entraîner le ralentissement voire la suspension de la coopération au titre de l'Accord et déclenche, à titre préventif, un mécanisme de consultation entre l'Union européenne et les Etats défaillants. Dans le cadre de cette procédure de consultation, l'assistance de l'OIF a été sollicitée et obtenue à maintes reprises par des Etats membres du Groupe ACP. De mémoire, je peux citer la Mauritanie, la Guinée, Madagascar, le Niger et tout récemment la Guinée-Bissau. Le Groupe ACP peut donc être redevable de l'OIF pour le rôle qu'elle a joué dans la poursuite ou le rétablissement de la coopération entre certains Etats ACP et l'Union européenne.

Par ailleurs, le Groupe ACP, comme l'OIF, accorde la plus haute importance au rôle des élections dans la consolidation de la démocratie et, à ce titre, il a pleinement conscience de la nécessité de conduire les processus électoraux de manière à renforcer la crédibilité des résultats et à faciliter leur l'acceptabilité par toutes les parties prenantes dans les Etats membres. C'est cette vision commune qui a amené l'OIF et le Secrétariat ACP à organiser conjointement à Bruxelles, en décembre 2009, un séminaire sur l'accompagnement des processus électoraux qui a été très riche en enseignements.

A ce propos, il n'est pas rare que des équipes d'observateurs électoraux de l'OIF et du Groupe ACP se croisent à l'occasion d'élections organisées dans des pays appartenant aux deux entités, sans aucune possibilité de véritable interaction au lieu des occasionnels échanges d'informations. N'y aurait-il pas avantage à envisager des missions communes ou, à tout le moins, une étroite collaboration sur le terrain lorsque nos deux organisations sont invitées à observer des élections dans leur espace commun ou lorsqu'elles entreprennent des démarches dans certains de leurs Etats membres pour contribuer au dénouement de crises politiques ou de conflits armés ? La mise en place d'une étroite collaboration sur le terrain présente un réel intérêt. Au-delà de ces différentes démarches, notre objectif principal est de réussir à prévenir les conflits. A cet effet, il est nécessaire d'établir un dialogue politique structuré et structurant avec les instances décisionnaires des pays du Groupe ACP et de l'OIF.

Je souhaiterais, pour terminer, évoquer les problématiques de la diversité culturelle et de la migration qui représentent des enjeux majeurs pour la Francophonie. Il s'agit d'un réel problème pour les pays du Sud. Il est important de prendre en compte, dans le cadre des débats et négociations entre les Nations, la spécificité des produits et services culturels. L'OIF a œuvré pour l'élaboration de la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Les Etats membres ont très rapidement, dès 2001, décidé de se concerter pour dégager des positions communes dans les organisations et conférences internationales afin de défendre la diversité culturelle de manière active et concrète. Sur les 33 pays du Groupe ACP membres de l'OIF, seul un petit nombre dispose de règles en termes de politique culturelle. Ils rencontrent également des difficultés à mettre en œuvre les textes. Pour rappel, la situation actuelle des pays les moins avancés en termes de capacité à participer à l'économie créative mondiale est très préoccupante :

Sur les 4000 milliards de dollars générés par le flux de biens et services créatifs en 2005, moins de 0,5 % est imputable au pays du Sud. La part des pays francophones est encore plus défavorable puisque lorsqu'on retire la contribution de l'Afrique du Sud, la majorité des exportations culturelles des pays en développement chute de moitié.

On doit également saluer l'articulation réussie qu'a fait la Francophonie entre des instruments normatifs telles que la Convention de l'Unesco de 2005 avec des programmes de soutien et – surtout- des outils de coopération culturelle à portée mondiale tels que TV5 Monde, RFI, mais aussi les associations de presse et l'Agence universitaire de la Francophonie. Ces derniers constituent de véritables vecteurs de promotion et de reconnaissance des expressions culturelles des pays du Sud.

L'observatoire culturel ACP a élaboré une proposition méthodologique visant à faciliter l'élaboration, par chaque pays qui le souhaite, d'une politique culturelle nationale conçue comme un véritable programme de développement, adapté aux réalités du pays et apte à faciliter l'identification et la mise en œuvre par toutes les parties prenantes de plans d'actions cohérents et complémentaires.

Cette proposition met l'accent sur le fait que l'élaboration d'une politique culturelle doit être conçue comme un processus qui combine des recherches assez approfondies et une participation active et bien structurée de toutes les parties concernées, à savoir l'ensemble des autorités publiques, les acteurs culturels non étatiques et les autres forces vives de la société civile et du secteur privé. Le Secrétariat ACP doit maintenant diffuser cette proposition auprès de toutes les parties directement et indirectement concernées par l'élaboration de politiques culturelles nationales dans les ACP. Il devrait ensuite procurer une assistance à ses Etats membres qui voudraient mettre la proposition en œuvre, sous la forme d'une assistance technique et des moyens financiers nécessaires pour mener à bien les recherches et les concertations. L'OIF pourrait être un partenaire privilégié pour soutenir ces efforts du Secrétariat ACP dans les Etats francophones.

J'en viens au thème de la migration.

Le monde est devenu un « village planétaire ». En effet, la mondialisation a considérablement renforcé l'interdépendance des peuples sur notre planète. Les moyens de communication sophistiqués qui assurent une diffusion instantanée de l'information ne finissent pas de contribuer à l'effacement des distances. Les habitants des villages les plus reculés de la planète, privés d'électricité et qui puisent encore l'eau à la rivière, disposent souvent grâce à une antenne parabolique et à un générateur, d'une télévision qui diffuse les programmes des grandes chaînes mondiales. On ne devrait pas s'étonner, ceci étant, de l'engouement des ressortissants des pays du Sud pour ceux du Nord.

Cette réalité-là, qui est à l'origine des grands flux migratoires, prive les pays du sud de leurs jeunes les plus capables qui, découragés par l'absence de perspectives dans leurs pays, prennent tous les risques pour tenter l'aventure de l'émigration vers l'hémisphère nord. Je dois vite rappeler le dialogue récent que le Groupe ACP a eu avec l'Union Européenne sur la migration et le développement. Les Ministres l'ont qualifié de fructueux. Les échanges doivent continuer au niveau des experts et des ambassadeurs. Je compte sur l'OIF pour nous aider et sur les Etats membres de l'Union européenne pour être plus flexibles sur certains sujets et satisfaire les demandes des pays ACP.

Mesdames et Messieurs,

Voici, brièvement évoqués, quelques-uns des domaines dans lesquels l'Organisation internationale de la Francophonie et le Groupe ACP peuvent mutualiser leurs compétences pour faire œuvre utile au service du développement de leurs Etats membres. A l'évidence, ces domaines méritent d'être approfondis et étendus à d'autres questions d'intérêt commun. Le Groupe ACP renouvelle à travers ma modeste personne toute sa disponibilité pour renforcer et diversifier davantage la coopération entre nos deux organisations.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Yvan AMAR

Je laisse la parole à Anne Gazeau-Secret. Conseillère d'Etat, elle a occupé les fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de France au Danemark et aux Pays-Bas et de Directrice générale de la Direction générale de la coopération internationale et du développement.

Témoignage sur la concertation francophone : diplomatie bilatérale et multilatérale

Anne GAZEAU-SECRET

Ex Ambassadeur de France, ex Directrice de la Coopération internationale et du développement au Ministère des Affaires étrangères

Mon propos s'inspirera de mon expérience en tant qu'ambassadeur ou représentante de la France dans des postes bilatéraux et multilatéraux, sachant que j'ai été aussi en charge de la communication du ministère des Affaires étrangères du temps où le ministre était Hubert Védrine.

Quelques idées clés

1/ L'image de la francophonie : éviter une posture défensive. Dénoncer les préjugés.

Il convient d'abord de ne pas passer pour un francophone aigri. Pour défendre la langue française, il faut montrer l'exemple et être capable de s'exprimer dans plusieurs langues. Les français ont du retard dans la maîtrise des langues étrangères, mais ils y viennent. C'est une question de génération.

J'ai été sensible à l'intervention de M. François Grin sur la dimension économique, soulignant les coûts liés à l'absence de multilinguisme et au fait que dans les organisations internationales, il n'y a plus qu'une langue dominante qui soit pratiquée. La traduction et l'interprétation coûtent incontestablement cher, c'est autant aux anglophones de faire un effort qu'aux francophones. On n'est pas assez exigeant vis à vis d'eux.

Deux exemples : les enquêteurs envoyés par la Cour pénale internationale en République démocratique du Congo doivent être accompagnés d'interprètes, car on ne les recrute pas en exigeant qu'ils maîtrisent le français!

Les sténotypistes au Tribunal pénal international pour l'ex Yougoslavie ne peuvent travailler qu'en anglais, résultat : quand les débats se tiennent en français, la transcription écrite de ces débats doit faire l'objet d'une traduction.....

Sans doute ne faut-il pas céder à la double tentation – et c'est le rôle des ambassadeurs francophones de lutter contre - : avouer que la francophonie « c'est foutu », ce n'est plus la peine de se battre pour elle, - ou se contenter de réclamer toujours plus de moyens pour redresser la barre.

Il est possible d'être plus efficace dans la limite des moyens existants. Evidemment, il faut toujours être en initiative, être « proactif » comme on dit maintenant.

On ne peut qu'approuver Jean Pierre Raffarin quand il affirme la *modernité* de la francophonie : oui le sens de la francophonie aujourd'hui, c'est la reconnaissance de la diversité des peuples et de leurs cultures, c'est une exigence de pluralisme, c'est l'anti-pensée unique, c'est porter les valeurs de l'humanité comme le dit si bien M. SAMASSEKOU.

2/ Le pragmatisme et l'adaptation au contexte local

La francophonie ne peut être imposée d'en haut, la dynamique francophone doit être encouragée

sur le terrain en fonction des besoins et des attentes du terrain.

Le premier objectif est d'encourager, de favoriser la formation en français (en principe à leurs frais) des fonctionnaires ou experts des organisations internationales, des ONG, de tous ceux qui sont en charge de projets de coopération sur le terrain, des bailleurs de fonds. Ainsi, pour reprendre *l'exemple de la RDC* (de laquelle dépend l'avenir de la francophonie, étant de loin le pays africain francophone le plus peuplé), les réunions dans le cadre de la Monusco (20 000 personnes) se tiennent généralement, hélas, en anglais. Ce devrait être corrigible : ce serait aux autorités congolaises d'imposer progressivement l'usage du français, appuyées avec fermeté par le groupe des ambassadeurs francophones.

En *Europe* aussi on peut prendre des initiatives : ainsi mon expérience d'ambassadeur au Danemark est encourageante : le groupe des ambassadeurs francophones étant très actif pour répondre à des demandes provenant de certains segments de la société civile : prix littéraire des Ambassadeurs, formations en français à l'école des écrivains, à l'académie des Beaux-arts, dans le cadre d'un nouveau « think tank » de la Défense danoise, formations d'agents des transports ferroviaires appelés à se rendre au Centre Européen de Valenciennes en France, démarches au nom du groupe des ambassadeurs francophones auprès du ministre de l'Education afin que l'enseignement obligatoire d'une seconde langue étrangère à l'école soit rétabli dans ce pays.

Le problème de la francophonie est d'abord *politique* : les ambassadeurs francophones agissent en général, quand ils le font, sur une base volontaire, sans que ce travail soit vraiment reconnu par leurs autorités. Un soutien constant au plus haut niveau politique dans les capitales donnerait plus de poids, plus de visibilité aux groupes d'ambassadeurs et à leurs interventions.

Ce dynamisme des GAFs peut aussi se développer dans des pays non francophones. Ainsi en *Afrique du Sud*, le contexte est favorable : l'Afrique du Sud, puissance émergente qui gagne tous les jours en influence, cherche à former ses cadres en français et en portugais. Le congrès de la Fédération Internationale des Professeurs de français aura lieu pour la première fois en Afrique du sud - premier pays d'accueil non francophone- en 2012. De nombreuses opportunités s'ouvrent, y compris à travers l'organisation de la Coupe du monde de football, et le développement du tourisme, ce qui entraîne la formation de guides en langue française etc...

3/ et c'est la 3^o idée force :

Il ne suffit plus de vendre la formation en langue française en tant que telle : il faut que *la francophonie soit une force de proposition sur les questions de substance, de fond, qui intéressent les autres pays*. Ainsi dans tel ou tel pays, peut-il y avoir une demande d'expertise dans le domaine de l'urbanisme, des économies d'énergie, de l'aménagement des bassins fluviaux etc... La francophonie doit être à même de se positionner dans les grands débats sur les conséquences de la mondialisation, sur ce qu'on appelle les enjeux globaux, d'être à l'avant-garde sur telle ou telle problématique, de constituer des plateformes interdisciplinaires à géométrie variable (tout le monde ne pas tout faire) : tel pays sera « leader » par exemple sur l'aménagement urbain, tel autre dirigera un groupe pilote international sur les financements innovants etc....

4/ *Rôle prééminent de l'Afrique (et de l'Union Africaine) pour l'avenir de la francophonie :*

C'est d'abord dans ce continent que son avenir se joue, ne serait-ce que par le poids démographique et le développement économique et social prévisible des pays africains.

On sait l'importance des opérations des Nations Unies de stabilisation et de reconstruction d'Etats plus ou moins faillis.

On peut citer aussi les enjeux de développement durable pour lesquels les pays africains francophones peuvent occuper les tout premiers rangs de la communauté internationale : questions de ressources en eau, biodiversité, forêts etc....

5/ *Ne rien céder sur le multilinguisme dans les quelque 250 organisations internationales existantes ou à venir :*

Prenons l'exemple de *La Haye*, que je connais bien pour y avoir été Ambassadeur.

Cela veut dire ne pas laisser s'installer un monopole de fait des traditions juridiques issues de la Common Law. Il y a douze organisations internationales à La Haye, ce qui mériterait la création

au plus vite d'un bureau à part entière de l'OIF. Il pourrait s'appuyer sur une association récemment créée regroupant les fonctionnaires de ces organisations internationales qui sont mobilisés pour défendre la francophonie. Il suffit souvent de peu pour qu'un colloque bénéficie d'une interprétation simultanée.

Au-delà, il s'agit de multiplier les stratégies d'infiltration dans l'encadrement de ces organisations internationales. Et tout simplement de se défendre en groupe et non de manière isolée.

Enfin, il faut privilégier un nombre croissant de sujets de négociation où l'unité du groupe de pression francophone est possible et permet de peser et d'orienter ces négociations, comme cela a été le cas pour la convention de l'Unesco de 2005 sur la diversité culturelle.

J'aurais voulu avoir le temps d'évoquer *la position de la France* par rapport à la francophonie, qui devrait être à mon sens mise au tout premier rang de nos priorités politiques et diplomatiques.

Hélas, la réalité reste beaucoup trop éloignée des discours qui marquent sans doute une certaine ambition mais qui *ne se traduisent pas sur le terrain où se joue l'influence* (=le « *soft power* » pour les Anglo-Saxons) par une politique visible, persévérante, dotée de moyens, d'une méthodologie efficace, d'une évaluation de ceux qui sont chargés de la mettre en œuvre. Pour faire monter d'un cran ou de plusieurs crans l'importance politique de la francophonie en France, une idée serait de nommer un ministre dédié, mais qui ne soit pas chargé en même temps d'une zone géographique (la zone de solidarité prioritaire), pour ne pas réduire la francophonie à une couverture de notre aide au développement.

La consultation francophone dans les négociations sur le développement durable

Christian BRODHAG

Directeur de recherche à l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne

La manière d'approcher les problèmes de développement durable a connu une évolution importante. Les pressions qui étaient exercées sur les pouvoirs publics se sont peu à peu déplacées sur les entreprises et la sphère économique. Nous préparons actuellement le deuxième Sommet de Rio, vingt après la tenue de la première conférence qui avait été déterminante en matière de développement durable. Un des enjeux majeurs de ce Sommet sera l'économie verte.

Certains acteurs, comme les gouvernements, les ONG, les entreprises, les syndicats et les consommateurs sont arrivés sur le devant de la scène du développement durable et disposent désormais d'une réelle influence. La plupart des projets initiés impliquent aujourd'hui le monde économique, et la responsabilité sociétale des entreprises est de plus en plus engagée.

Les systèmes de gouvernance sont en effet variés. Nous sommes sortis du schéma multilatéral classique. Il existe une grande diversité d'acteurs, dont certains sont en position d'observateurs. Plusieurs intervenants ont évoqué, au cours de cette journée de réflexion, la notion de diplomatie des réseaux. En effet, il n'est plus possible de comprendre la diplomatie francophone et la mobilisation des ambassadeurs sans prendre en compte le déploiement de l'ensemble de ces réseaux. La diversité constitue un réel atout.

Je souhaite évoquer ici un cas particulier, celui de l'ISO 26 000, qui illustre bien cette idée. La Francophonie a joué un rôle majeur. Il existe aujourd'hui 18 000 normes ISO qui encadrent de nombreux produits et services au niveau international. ISO a lancé un processus de gouvernance qui a associé six parties prenantes, à savoir les gouvernements, les entreprises, les syndicats, les associations de consommateurs, les associations d'environnement et les consultants. La réflexion menée par ces acteurs a conduit à la publication d'un document de cadrage sur la responsabilité sociétale des organisations en matière de développement durable. La Francophonie a joué un

rôle actif. Cette norme s'intéressait à divers éléments, qu'il s'agisse des droits de l'homme, de la loyauté des pratiques ou de l'engagement dans la communauté.

Certains points de cette norme concernent d'ailleurs la Francophonie de manière directe. Sur le plan linguistique, la norme peut être utilisée directement en français. Le processus de rédaction en français de la norme est intégré au processus de concertation. La Francophonie a également réussi à imposer certains éléments qui lui semblaient importants, comme la contribution de la responsabilité sociétale au développement, la référence aux Droits de l'Homme ou le respect des normes internationales de comportement. Notre objectif était qu'une vision unique ne soit pas imposée, et que les normes soient définies dans un cadre international.

Nous sommes actuellement en train de mettre en place une initiative, en partenariat avec les Nations Unies, pour déployer la norme ISO 26 000. A cet effet, une réunion en français a récemment été organisée à New York. De nombreux anglophones n'ont d'ailleurs pas eu la possibilité d'y participer, du fait de l'absence d'un service de traduction simultanée.

La problématique des systèmes d'information est également intéressante. L'accès à l'information présente en effet des difficultés. Le système Mediaterrre permet de diffuser de l'information, notamment en matière de développement durable. Comme l'a avancé un des intervenants, peu d'informations sont téléchargées en langue française. Un des objectifs de Mediaterrre est alors de rendre l'accès aux documents en français plus facile. Nous sommes également en train de mettre en place un site Internet qui permet de créer des communautés de travail et de partager des informations.

Cette expérience a donc eu des effets positifs. En effet, elle a permis de souligner l'importance d'une présence physique et visible de la Francophonie dans les réunions et négociations, de renforcer la capacité des négociateurs en leur donnant accès à l'information, de prendre des initiatives et de participer à des partenariats, de produire des connaissances et des outils et, enfin, de développer des systèmes d'information et réseaux sociaux.

La concertation francophone au Sommet mondial sur la société de l'information

Adama SAMASSEKOU
Président du réseau MAAYA

Je tiens à vous remercier de m'avoir invité à participer à cette journée de réflexion. C'est un honneur de pouvoir m'exprimer ici, en tant que témoin privilégié de la concertation, mais surtout de la dynamique francophone pendant le Sommet Mondial sur la société de l'Information (SMSI).

En premier lieu, je souhaite insister sur le fait que la francophonie a joué un rôle de premier plan lors du SMSI. Le groupe francophone a investi tous les espaces formels de ce Sommet et a participé activement aux deux phases de celui-ci, à Genève en 2003 et à Tunis en 2005. La Francophonie a également organisé plusieurs concertations relatives aux enjeux de ce sommet, et a compris l'importance de développer des outils au service de l'homme et des communautés. La Francophonie continue, aujourd'hui encore, de jouer un rôle actif dans les différentes étapes qui suivent la tenue de ce Sommet.

En second lieu, j'ai eu le sentiment, au cours des deux phases du SMSI, qu'aucune autre organisation similaire ne s'était autant impliquée que le groupe francophone. Trois facteurs ont été déterminants quant à cette visibilité de la francophonie :

- Tout d'abord, les principaux défis proposés par ce Sommet correspondaient parfaitement à la vision de la Francophonie relative au partage de l'information. Il s'est notamment agi de réfléchir aux moyens de réduire le fossé numérique, d'accélérer, grâce à un usage maîtrisé des TIC, l'atteinte des objectifs de développement pour le Millénaire, et de garantir, dans le cyberspace, la préservation de la diversité culturelle et linguistique. Cependant, malgré son efficacité, la Francophonie aurait par ailleurs pu donner encore plus d'impact à son action en collaborant de manière plus étroite avec les autres organisations de même nature, comme la Ligue arabe ou le Commonwealth. Mettre en place des concertations entre ces différents groupes aurait pu permettre la création d'une dynamique de réseau.
- Ensuite, la forte mobilisation pour assurer la présence d'experts francophones et africains de qualité, capables de travailler avec leurs pairs étrangers, a donné la preuve de l'implication de la Francophonie.
- L'implication personnelle du Secrétaire général de la Francophonie a enfin permis d'accroître la visibilité de la francophonie. Les rencontres organisées entre les Ministres et le Secrétaire général ont constitué un acte politique important et ont permis d'orienter les négociations.

La Francophonie et ses représentants à Genève et New York ont donc fait preuve d'une réelle mobilisation dans le cadre du SMSI. Une dynamique de partenariats a également été instaurée au cours de ce Sommet. La Francophonie a par exemple soutenu les initiatives de l'Académie africaine des langues, en vue d'aider à la promotion des langues africaines et à la création du réseau MAAYA. Des actions ont également été menées en faveur du développement de logiciels libres qui permettent un plus grand accès à la connaissance. Enfin, la Francophonie est aujourd'hui présente dans l'ensemble des instances qui s'intéressent aux questions numériques.

En guise de conclusion, il apparaît que le souci des différents acteurs de pouvoir négocier dans la langue qu'ils maîtrisent le mieux, a conduit à une plus forte mobilisation. Au-delà de la question linguistique, les valeurs de la francophonie ont par ailleurs permis de cimenter les décisions prises dans le cadre du SMSI. La présence et la visibilité de la francophonie sont désormais permanentes. Cependant, plus que de défendre simplement la langue française, il est aujourd'hui nécessaire de promouvoir des valeurs de solidarité, de partage et de diversité. Il s'agit de préserver l'ensemble des espaces linguistiques. Le combat de la Francophonie sera celui du multilinguisme et je suis convaincu qu'elle s'impliquera encore plus fortement dans l'organisation du Sommet mondial sur le multilinguisme (SOMOM), dont nous proposons la convocation en 2017.

Yvan AMAR

La francophonie ne doit pas être aigrie ni revendicative, et doit avoir une réelle substance, comme l'ont évoqué plusieurs intervenants.

Clôture

Frédéric BOUILLEUX

Directeur de la Langue française et de la Diversité culturelle et linguistique de l'OIF

Je tiens tout d'abord à remercier l'ensemble des intervenants et des participants à cette journée de réflexion. Les différentes présentations ont été très riches en enseignements. Nous avons aujourd'hui pris conscience de l'évolution du discours sur l'usage de la langue française dans les organisations internationales : la promotion de la langue française est désormais inséparable de celle du multilinguisme et elle va de pair avec une véritable réflexion francophone sur les sujets qui figurent à l'ordre du jour de ces organisations. Les groupes d'ambassadeurs francophones sont le lieu idéal de ces échanges et de ces travaux en langue française et l'OIF ne peut qu'encourager leur multiplication.

Evoquer la question de la place et de la promotion du français sur la scène internationale nous a permis de mettre en évidence plusieurs éléments importants que je souhaite rappeler brièvement. D'abord, si la Francophonie n'a pas à jouer le rôle ingrat de gendarme, elle doit demeurer la gardienne de la langue française : il est important de ne pas transiger et de pouvoir exercer une pression amicale et cordiale, afin de faire respecter le statut du français dans les organisations internationales. Il convient de lutter contre une tendance au renoncement que l'on perçoit quelquefois. Au contraire, une mobilisation accrue des groupes des ambassadeurs francophones est plus que jamais nécessaire. Les groupes d'ambassadeurs francophones constituent des pôles de vigilance qui, entre autres, devraient soutenir activement les nominations de cadres francophones dans les organisations.

Il ne s'agit pas de se livrer à une défense acharnée de la langue française, mais plutôt de trouver les moyens de susciter et d'entretenir le désir d'être ensemble autour d'une langue et autour des langues. Car l'objectif principal est de rétablir un équilibre dynamique entre les langues dans les organisations internationales, seul à même de respecter l'idéal d'équité, de démocratie et d'efficacité qui guide l'action de celles-ci. Les langues approximatives, c'est connu, ne facilitent pas la compréhension entre les peuples. Les groupes d'ambassadeurs francophones ont intérêt à travailler à la promotion du multilinguisme avec les représentants d'autres groupes linguistiques. Ces échanges ont été encouragés par les secrétaires généraux des organisations regroupées dans les *Trois Espaces Linguistiques* (TEL) lors de leur rencontre de juin dernier qui marquait le 10^e anniversaire de ce réseau regroupant les francophones, les hispanophones et les lusophones.

Beaucoup d'intervenants ont mis en évidence les problématiques de l'interprétation et de l'intercompréhension entre les langues et les difficultés, notamment budgétaires, qui y sont inhérentes. Il y a là de vastes domaines à explorer pour les groupes des ambassadeurs francophones et pour l'OIF.

Un autre élément fondamental a été évoqué à diverses reprises. Il s'agit de la nécessité de développer un système d'information efficace en langue française et une meilleure pénétration des réseaux sociaux. Là encore, les ambassadeurs francophones gagneraient à mettre leurs efforts en commun.

Plusieurs pistes de travail pour la promotion du multilinguisme dans les organisations internationales ont été proposées lors de cette Journée : les ambassadeurs francophones, regroupés autour de la diversité culturelle, ont pour mission de préparer le chemin vers une « gouvernance linguistique mondiale », peut-être, comme cela a été suggéré, en organisant dans le futur un sommet mondial sur les langues.

Cependant, afin de répondre à leurs différentes missions, les groupes d'ambassadeurs francophones doivent être force de proposition. Bien que la concertation francophone ne soit pas

toujours possible, la Francophonie doit être en mesure de pouvoir proposer des idées qui déboucheront sur des prises de position fermes autour de ses valeurs. Cela permettra alors de faire émerger la masse critique qui est aujourd'hui nécessaire pour parvenir à une réelle visibilité de l'action francophone.

Plusieurs conditions doivent être réunies pour rendre efficace l'action des groupes des ambassadeurs francophones. Certaines sont extérieures : elles dépendent d'un environnement plus ou moins favorable ou de l'apport personnel des diplomates et des pays qu'ils représentent. D'autres conditions sont intrinsèques aux groupes des ambassadeurs francophones. Il est nécessaire que leur travail soit structuré et coordonné de manière permanente. L'idée de mettre en place, via les Représentations permanentes et les bureaux de l'OIF, un système d'information mutuelle, par exemple, à travers un bulletin d'information en ligne, est intéressante, de même que celle d'organiser une réunion régulière des Présidents des bureaux des groupes d'ambassadeurs francophones. Les idées en la matière ne manquent pas.

La mobilisation de tous est nécessaire pour que la Francophonie puisse devenir un outil moderne et novateur qui permette aux Etats de se sentir à l'aise dans un monde diplomatique international renouvelé et en pleine mutation. Il s'agit de faire en sorte que la mondialisation ne soit pas perçue comme une contrainte mais comme l'opportunité pour chacun de se construire une identité et de partager des valeurs.

Je vous remercie de votre attention.